

STATSUP'INFO

La mobilité du programme Erasmus+ rassemble chaque année environ 3500 étudiants et 500 membres du personnel académique. Alors que les étudiants sont un peu moins nombreux chaque année à saisir les opportunités offertes par ce programme, le personnel académique, lui semble s'y intéresser de plus en plus. Les départs des membres du personnel sont répartis tout au long de l'année alors que ceux des étudiants se concentrent essentiellement sur les mois de septembre, janvier et février.

C'est dans les hautes écoles et l'enseignement de promotion sociale que l'on retrouve les proportions de mobilités réalisées à des fins de stage et de formation les plus grandes. Dans les écoles supérieures des arts et les universités, les mobilités les plus représentées sont celles réalisées à des fins d'études et d'enseignement.

Les proportions d'étudiantes et d'étudiants en mobilité sont similaires à celles observées dans l'enseignement supérieur en FWB : environ 2 personnes sur 3 sont des femmes et 1 sur 3 est un homme.

Le domaine CITE qui comprend le plus grand nombre de mobilités est le domaine du commerce, administration et droit, suivi par les lettres et arts et les sciences sociales, journalisme et information. Ces 3 domaines CITE font tous partie du secteur Paysage des sciences sociales.

La destination la plus prisée par les étudiants dans le programme Erasmus+ est l'Espagne, suivie par la France et le Royaume-Uni. Pour le personnel académique, c'est la France, suivie par l'Espagne et l'Italie. Pour les mobilités FAME des étudiants, le pays qui attire le plus est le Canada.

Les durées moyennes de mobilité sont de 151,1 jours (études), 102,3 jours (stage), 4,5 jours (enseignement) et 4,3 jours (formation).

Les données à disposition à ce stade ne permettent pas encore de mesurer précisément les effets de la COVID-19 sur la mobilité.

LA MOBILITÉ EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La mobilité dans le monde de l'éducation fait partie des enjeux européens. L'Union européenne dans son plan « Éducation et formation 2020 » cite comme premier point clé :

« La formation tout au long de la vie et la mobilité doivent devenir une réalité et les systèmes d'éducation et de formation professionnelle doivent être plus réactifs face au changement et plus largement ouverts sur le monde¹. »

Ce numéro de StatSup'Info vous propose de jeter un œil aux caractéristiques de la mobilité des étudiants et des membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Plus spécifiquement, sont analysées dans ce document les mobilités effectuées dans le cadre du programme européen Erasmus et celles bénéficiant du soutien des Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) entre 2014 et 2018. Ces fonds sont mis à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir la mobilité des étudiants, et ce principalement vers les destinations hors Europe.

SOURCES

Les données à l'origine de cette analyse proviennent de 5 sources de données différentes.

Les données relatives à la mobilité réalisée avec le programme Erasmus+ ont été fournies par l'AEF-Europe le 28 septembre 2021. Le fichier transmis contient 18307 lignes et 55 colonnes et comprend principalement des informations sur le type de mobilité, les dates de départ et de retour, les points d'origine et de destination ainsi que des informations sommaires sur les études. Elles couvrent une période qui s'étend du 16 juin 2014 au le 17 décembre 2018.

Les données de mobilité des fonds d'aide à la mobilité étudiante ont été récupérées sur le site internet d'Erasmus+².

Les données concernant l'impact du coronavirus sur les mobilités et activités internationales des établissements d'enseignement supérieur

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:ef0016>

² <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ressources/statistiques>

(EES) proviennent d'une enquête menée par la Direction des relations internationales (DRI) de l'ARES entre mars et mai 2021.

Les données géographiques relatives aux unités territoriales statistiques en Europe proviennent d'Eurostat³.

Enfin, les données sur les inscriptions et résultats dans l'enseignement supérieur proviennent de l'ARES.

DÉFINITIONS

Selon la définition de l'UNESCO⁴, les étudiants internationaux (ou en mobilité internationale) sont les étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Pour la période 2021-2027⁵, il met fortement l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique. Son budget est estimé à 26,2 milliards d'euros. Son financement a presque doublé par rapport au programme précédent (2014-2020).

On distingue 4 types de mobilités :

- » **La mobilité à des fins d'études (SMS)** : de 2 mois (ou un trimestre universitaire) à 12 mois de mobilité physique. Cette durée peut comprendre une période de stage complémentaire. Elle est destinée aux **étudiants**.
- » **La mobilité à des fins de stage (SMP)** : de 2 à 12 mois de mobilité physique. Cette activité permet aux étudiants sélectionnés d'effectuer un stage dans une entreprise ou tout autre lieu de travail à l'étranger. Cette activité est accessible aux **étudiants** en cours d'étude et aux jeunes diplômés (dans les 12 mois suivant la diplomation).
- » **La mobilité à des fins de formation (STT)** : de 2 jours à 2 mois de mobilité physique. L'objectif de ce type de mission est le développement professionnel des **membres du personnel**. Cet objectif doit s'inscrire dans la stratégie d'internationalisation et de modernisation du bénéficiaire. En cas de mobilité impliquant des pays tiers non associés au programme, l'activité doit durer entre 5 jours et 2 mois. Dans les deux cas, les 2 ou 5 jours minimum doivent être consécutifs.
- » **La mobilité à des fins d'enseignement (STA)** : de 2 jours à 2 mois de mobilité physique. Cette activité permet au **personnel** des établissements d'enseignement supérieur (EES) participant au programme d'enseigner dans un EES partenaire à l'étranger. En cas de mobilité impliquant des pays tiers non associés au programme, l'activité doit durer entre 5 jours et 2 mois. Dans les deux cas, les 2 ou 5 jours minimum doivent être consécutifs.

Les deux premiers types de mobilités concernent les **étudiants** et **jeunes diplômés**. Pour être éligibles en tant qu'étudiant, il faut être inscrits dans un EES afin d'y poursuivre un cursus menant à un diplôme reconnu par la FWB (jusqu'au niveau doctorat).

En cas de mobilité à des fins d'études, les étudiants doivent être inscrits au moins en deuxième année. Cette condition n'est pas applicable aux stages. La notion de jeune diplômé s'applique aux diplômés dans l'année suivant l'obtention du diplôme. Les jeunes diplômés doivent être sélectionnés par leur établissement pendant leur dernière année d'études et doivent terminer leur stage à l'étranger dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme. Dans la suite ce document, le terme **étudiant** englobe également les jeunes diplômés.

Les deux derniers types de mobilités concernent le **personnel académique, scientifique et administratif**. Est considérée comme membre du personnel, toute personne sous contrat avec un EES participant au programme. Il peut donc s'agir indifféremment du personnel académique, administratif, scientifique... Dans la suite de ce document, le terme **personnel académique** est utilisé pour faire référence à l'ensemble du personnel concerné par la mobilité STT et STA.

À côté des dispositifs financés par l'Union européenne, le Ministère de la FWB subventionne 3 programmes de mobilité à destination des étudiants de l'enseignement supérieur de la FWB : deux programmes intercommunautaires : le programme Erasmus Belgica et le programme d'échanges des futurs enseignants en langues germaniques (AESI), ainsi que le fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME) qui permet d'organiser, entre autres, des mobilités hors Europe. Parmi ces 3 programmes de mobilité, seules les données du FAME sont partiellement reprises dans ce document. Le FAME est encadré par le **Décret du 19 mai 2004** instituant un Fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il octroie des bourses de mobilités aux bénéficiaires du programme.

Dans ce document, l'abréviation **Q1** fait référence au premier quadrimestre académique dont les activités d'enseignement vont de septembre à décembre, l'abréviation **Q2** fait quant à elle référence à la période qui va de janvier à juin. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un quadrimestre, l'abréviation **Q3** est utilisée pour les mois de juillet et août afin de garder une cohérence dans les abréviations. Les abréviations **T1, T2, T3** et **T4** font référence aux trimestres classiques d'une année civile.

Les informations géographiques des lieux d'origine et de destination utilisent la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS). Cette nomenclature est un système hiérarchique de découpage du territoire économique de l'Union européenne (UE) et du Royaume-Uni qui sert de référence pour les collectes et analyses réalisées par Eurostat. Le niveau le plus haut est le niveau **NUTS 1**, le plus bas est le niveau **NUTS 3**.

La Classification internationale des types de l'éducation (CITE) permet de catégoriser les études selon leur niveau (CITE-P) et leur domaine (CITE-F). La **CITE-P** est basée sur 3 niveaux hiérarchiques. Le premier niveau distingue bachelier,

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background>

⁴ <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/etudiants-internationaux-ou-en-mobilite-internationale>

⁵ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/a-propos-derasmus/quest-ce-querasmus>

MÉTHODOLOGIE

master et doctorat ou leur équivalent respectif. La **CITE-F** est également basée sur 3 niveaux hiérarchiques. Le niveau le plus agrégé est composé de 10 grands domaines.

Ceux-ci sont divisés en domaines spécialisés, eux-mêmes divisés en domaines détaillés.

Dans la suite du document, l'abréviation **EPS** désigne l'enseignement de promotion sociale supérieur, **ESA** les écoles supérieures des arts, **HE** les hautes écoles et **U** les universités.

LIMITES

Les données reçues de l'AEF-Europe ne concernent que la mobilité sortante des étudiants et du personnel académique, dont le point de départ est l'un des EES en FWB, y compris l'enseignement de promotion sociale. Ces données ne concernent que le programme **Erasmus+**. La période couverte par ces données s'étend du 16 juin 2014 au 17 décembre 2018. Les informations concernant les études se limitent au niveau, catégorisé selon la nomenclature **CITE-P** et au domaine, catégorisé selon la nomenclature **CITE-F**. Le domaine renseigné est soit le grand domaine, soit le domaine spécialisé, soit le domaine détaillé. Certaines variables, par manque de définition, ne sont pas conservées pour l'analyse des données. Concernant la codification CITE de programme (**CITE-P**), pour certains étudiants et membres du personnel académique l'information ne semble pas valide. En effet, théoriquement, il n'existe pas de programme de **CITE-P 5** en école supérieure des arts, en haute école et en université. Il est probable qu'il s'agit de l'utilisation de la codification CITE antérieure (CITE 5 avant 2011 concernait à la fois les bacheliers et les masters) mais les données en notre possession ne nous permettent pas de les recoder en **CITE-P 6** ou **CITE-P 7**. De ce fait, nous avons gardé l'information en l'état. Ces cas sont au nombre de 6 pour les ESA, 192 pour les HE et 72 pour les universités.

Dans la base de données Erasmus+, l'année académique est définie comme étant la période entre le 1^{er} juin de l'année N jusqu'au 30 septembre de l'année N+1. Cela permet de tenir compte des décalages qui existent entre le début des années académiques au sein des différents pays du programme, mais cela crée également une superposition de 3 mois entre deux années académiques. L'année académique des mobilités qui débutent dans cette période est définie sur base de la date de fin de mobilité. Dans la suite du document, la notion d'année académique utilisée est à comprendre comme étant la période comprise entre le 14 septembre de l'année N et le 13 septembre de l'année N+1, soit la définition «classique». La date de début de mobilité est utilisée pour associer la mobilité à une année académique. De plus, les données relatives au personnel académique ne comportent pas d'information sur l'âge.

Les données des Fonds nationaux ne reprennent que FAME. Elles ne concernent que la mobilité **sortante** des étudiants pour les années académiques 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Les données sont publiées dans un format statique (PDF) qui ne permet pas de croiser librement les champs. Pour cette raison, elles ne sont utilisées que pour produire une carte reprenant les pays de destination selon le type de mobilité (SMS et SMP) et l'année académique.

Les données de l'AEF-Europe ont été nettoyées et augmentées. Le processus est réalisé à l'aide du langage de programmation python et des bibliothèques Pandas et GeoPandas.

La première étape est de supprimer les lignes dont le pays de départ n'est pas la Belgique ou dont la valeur du champ "Mobility eligible" est différente de "Y". Les colonnes "Finalised Project Y/N", "Terminated Project Y/N", "Applicant Country", "Number of Finalised Mobilities", "Number of Registered Participants", "Females", "Staff" sont supprimées, car elles ne contiennent qu'une valeur unique ou sont des doublons d'autres colonnes. Les colonnes "Postcode of Receiving Organisation", "Sending Organization", "Sending Organisation OID" sont également supprimées, car elles ne présentent pas d'intérêt pour cette analyse. Les différents champs de texte sont normalisés au niveau de la casse. Les colonnes qui contiennent plusieurs informations sont divisées pour les séparer dans différents champs (exemple : «FR - France» devient «FR» et «France»).

Sur base des noms d'établissements "Applicant Organisation Name", l'identifiant unique FASE (Fichier Administratif Structure Établissements) est ajouté. Celui-ci permet de lier les données avec la base de données FASE, pour récupérer des informations sur les établissements comme le type d'établissement. Les informations spécifiques identifiant les établissements sont ensuite supprimées du jeu de données pour respecter le décret du 27 décembre 1993.

Sur base du code postal de l'établissement, "Postcode of Sending Organisation", les informations relatives à l'arrondissement, la province et la région sont ajoutées. Le code postal des implantations est également ajouté sur base de la commune de l'implantation.

La durée de mobilité est calculée sur base des dates de début et de fin de mobilité. Pour chacune de ces dates, le jour de la semaine et le mois de l'année sont déterminés. Sur base du mois, la variable quadrimestre est calculée : les mois de septembre à décembre sont regroupés dans **Q1**, les mois de janvier à juin dans **Q2** et les mois de juillet et août dans **Q3**. Toujours sur base du mois de départ, la variable trimestre est calculée. Il s'agit des trimestres classiques d'une année civile. Par exemple **T1** regroupe les mois de janvier, février et mars.

Le champ "Field of Education" reprenant le domaine selon la classification **CITE-F** est également nettoyé. En l'état, il mélange les 3 niveaux de la classification. Après nettoyage, 3 colonnes sont ajoutées et reprennent pour chaque ligne le maximum d'information disponible. Par exemple, lorsque le niveau le plus bas est mentionné, les 3 colonnes contiennent les différents niveaux de la classification **CITE-F**. Lorsque seul le plus haut niveau est indiqué, 2 des 3 colonnes restent vides.

Les données sont ensuite associées aux données relatives aux NUTS sur base du champ contenant le **NUTS 3** de l'organisation d'accueil. Ces données permettent de catégoriser les zones statistiques par exemple sur base de la présence d'une métropole, d'une région côtière, urbaine ou montagneuse. Ces différentes informations se retrouvent dans une carte interactive sur la page «**Tableau**» dédiée (voir **liens utiles**).

Elles contiennent également les coordonnées géographiques (longitude et latitude) des centroïdes de chaque zone.

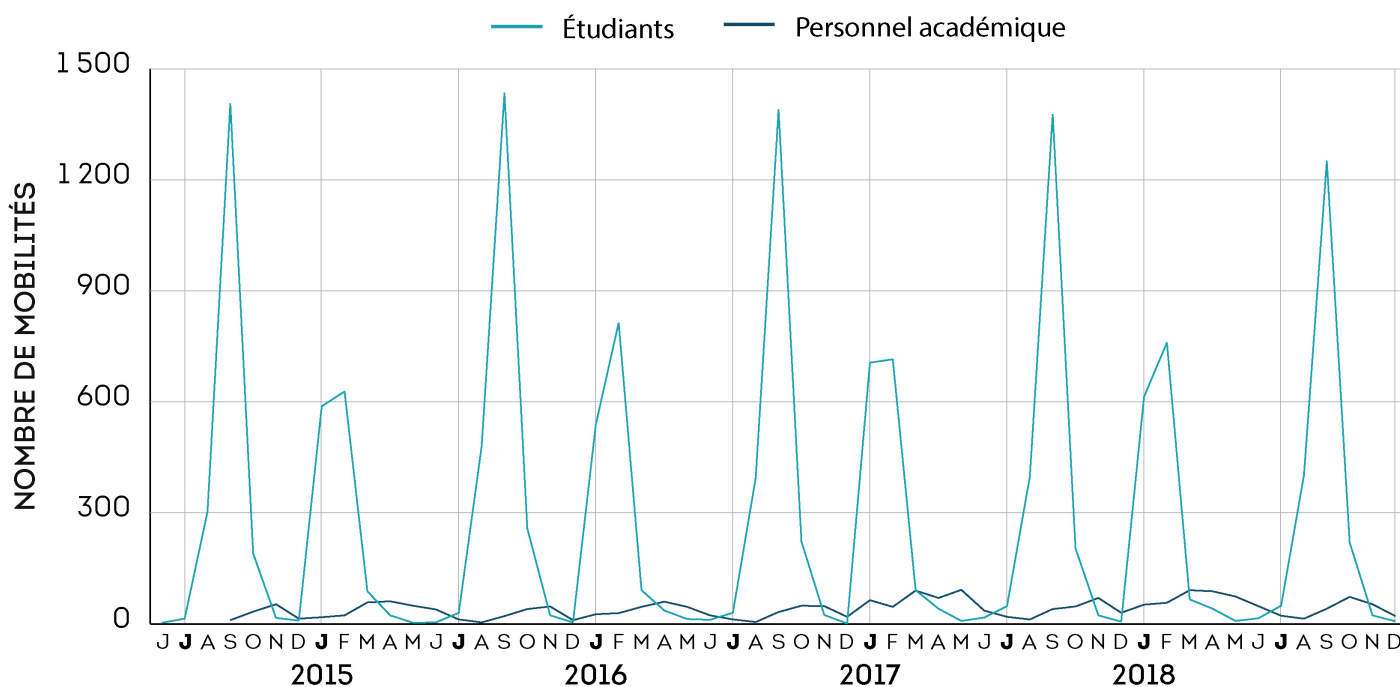
Enfin, sur base des **NUTS 3** d'origine et de destination, la distance entre le point de départ et d'arrivée est calculée aux moyens de la formule d'haversine et des coordonnées géographiques des centroïdes. La distance calculée est donc une **approximation** dont l'exactitude est fonction de la surface de la zone : plus la zone est petite, plus la distance est proche de la réalité.

Les données sont ensuite exportées et analysées dans le logiciel *Tableau*.

REMARQUE : Les commentaires qui suivent chaque graphique sont basés sur la version interactive des données (voir rubrique **liens utiles**) qui reprend l'ensemble des tableaux et graphiques du présent document et les complète par d'autres visualisations. Le lecteur ne doit donc pas s'étonner de ne pas voir l'ensemble des informations dans les graphiques repris dans la note d'information.

CONTEXTE

GRAPHIQUE 1 : Évolution de la mobilité sortante depuis la FWB (Erasmus+)



Note de lecture : En septembre 2014, 1407 étudiants ont effectué une mobilité via un programme Erasmus+. Ce même mois, 10 membres du personnel académique ont également effectué une mobilité avec ce programme.

Entre le 16 juin 2014 et le 17 décembre 2018, 18300 personnes ont effectué une mobilité depuis la Belgique vers un pays du programme ERASMUS+. Les étudiants représentent 88,3% du total de ces personnes (16163), les 11,7% restant regroupent le personnel académique.

Après une légère augmentation entre l'année académique 2014-2015 et 2015-2016, le nombre total de mobilités étudiantes a diminué légèrement jusqu'en 2017-2018. Les données de l'année académique 2018-2019 étant partielles, il n'est pas possible de comparer l'évolution sur l'année entière, mais si on se limite aux 4 premiers mois disponibles avec ces mêmes mois sur les années précédentes, la diminution se poursuit également en 2018-2019.

A contrario, pour le personnel académique, le nombre de mobilités sortantes diminue légèrement entre 2014-2015 et 2015-2016 puis augmente constamment jusqu'en 2017-2018. Si on compare à nouveau les mois disponibles pour l'année 2018-2019 avec les mêmes mois des années précédentes, le nombre de mobilités sortantes reste stable.

Les mobilités sortantes des étudiants sont cycliques avec deux pics annuels. Ces pics ont principalement lieu au début de chaque quadrimestre qui compose une année académique en FWB, mais également sur une période légèrement antérieure. Ce constat reflète les décalages existants entre le début d'une année académique au sein des différents pays de destination. Le pic le plus important est chaque année celui du mois de septembre (premier quadrimestre), mais l'écart avec le nombre de mobilités du second quadrimestre est plus faible que ce que le graphique semble montrer et pour cause, les départs au second quadrimestre sont partagés entre les mois de janvier et février. Les mobilités sortantes des étudiants qui débutent les mois de novembre, décembre, avril, mai, juin et juillet sont marginales par rapport aux autres mois.

Les mobilités sortantes du personnel académique sont plus régulières, mais sont généralement plus élevées aux mois de novembre, mars, avril et mai et plus faibles aux mois de septembre, décembre, janvier, février, juillet et août.

TABLEAU 1 · Évolution de la mobilité sortante en FWB (Erasmus+) par année académique et par trimestre

Type de personne	Année académique	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			TOTAL GÉNÉRAL
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Étudiants	2013-2014						3	14	303	701				1 021
	2014-2015	588	628	88	23	3	4	30	479	1.401	190	16	9	3 459
	2015-2016	539	814	91	36	13	11	30	395	1.522	258	23	4	3 736
	2016-2017	706	715	91	41	8	17	48	398	1.383	223	24	1	3 655
	2017-2018	614	760	66	41	8	15	49	402	1.358	204	23	6	3 546
	2018-2019									496	220	23	7	746
TOTAL		2 447	2 917	336	141	32	50	171	1 977	6 861	1 095	109	27	16 163
Personnel académique	2014-2015	18	23	58	61	49	39	12	4	19	33	53	14	383
	2015-2016	26	29	46	60	46	23	12	5	32	40	47	10	376
	2016-2017	64	46	90	70	92	36	19	12	25	49	48	19	570
	2017-2018	52	57	91	88	74	48	22	14	44	47	70	30	637
	2018-2019									24	73	53	21	171
	TOTAL		160	155	285	279	261	146	65	35	144	242	271	94
TOTAL GÉNÉRAL		2 607	3 072	621	420	293	196	236	2 012	7 005	1 337	380	121	18 300

Le tableau met en avant les mois qui concentrent le plus et le moins de mobilités. La notion de trimestre permet de regrouper les mobilités des mois de début de quadrimestre en FWB (septembre et février) avec le mois qui les précède (août et janvier). Pour la mobilité étudiante, cela permet de regrouper les départs « anticipés » vers les pays dont l'année académique démarre plus tôt que celle de la FWB. Le premier et troisième trimestre concentrent alors la majorité des mobilités étudiante alors que le second et quatrième trimestre apparaissent comme des périodes creuses. Pour la mobilité du personnel académique, le troisième trimestre, regroupant les mois de juillet, août et septembre, est également une période creuse avec un nombre de mobilités sortantes plus faible que celui des autres trimestres.

GRAPHIQUE 2 · Proportion de types de mobilité par type d'établissement et type de personne

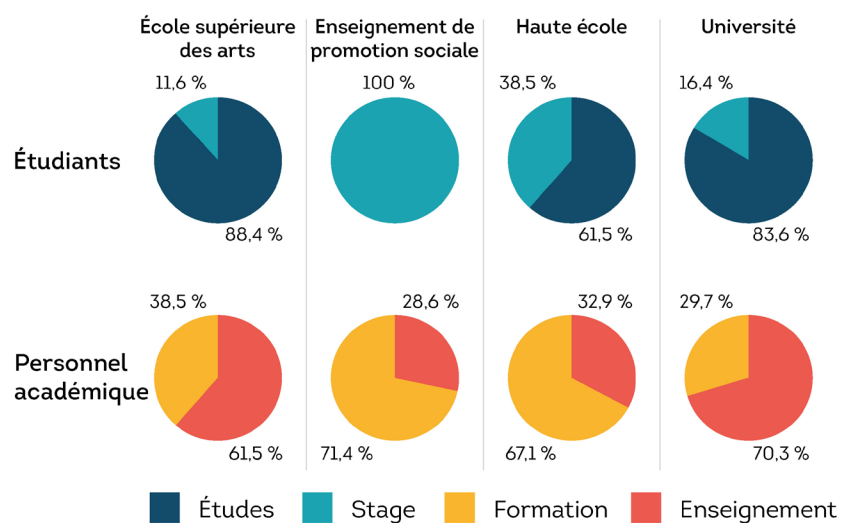
Les mobilités sont classées en 4 types selon la finalité. Deux concernent les étudiants : la mobilité à des fins d'études (SMS) et celle à des fins de stage (SMP). Les deux autres concernent le personnel académique. Il s'agit de la mobilité à des fins d'enseignement (STA) et de la mobilité à des fins de formation (STT).

Dans l'enseignement de promotion sociale, les étudiants ont effectué uniquement des mobilités à des fins de stage. Ils sont au nombre de 16.

Pour les hautes écoles, 6 étudiants sur 10 ont réalisé une mobilité à des fins d'études alors que pour les universités, cette proportion est de 8 étudiants sur 10 et de pratiquement 9 étudiants sur 10 pour les écoles supérieures des arts. Ils sont au total 6128 en haute école, 9543 en université et 476 en école supérieure des arts.

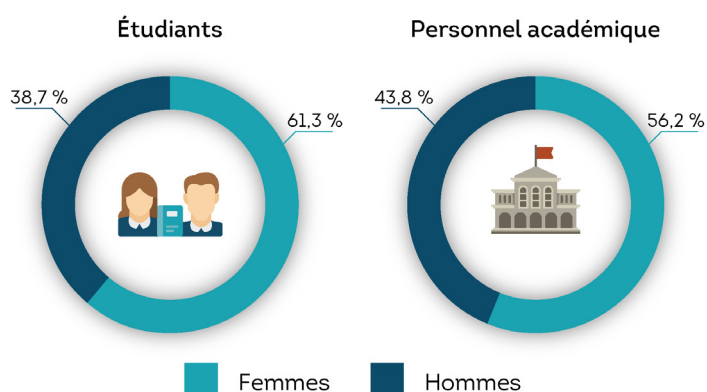
Pour le personnel académique issu de l'enseignement de promotion sociale et des hautes écoles, environ 70% des personnes effectuent une mobilité dans le cadre d'une formation.

À l'inverse, pour le personnel académique issu des universités, 70% effectuent une mobilité à des fins d'enseignement. En école supérieure des arts, la proportion des mobilités réalisées à des fins d'enseignement est de 61%. L'ensemble des mobilités du personnel académique représente respectivement 7 personnes dans l'enseignement de promotion sociale, 1266 personnes en haute école, 708 en université et 154 en école supérieure des arts.



Note de lecture : En école supérieure des arts, 88,45% des mobilités qui ont eu lieu entre le 16 juin 2014 et le 17 décembre 2018 ont été effectuées à des fins d'études.

GRAPHIQUE 3 · Proportion de mobilités selon le sexe et le type de personne



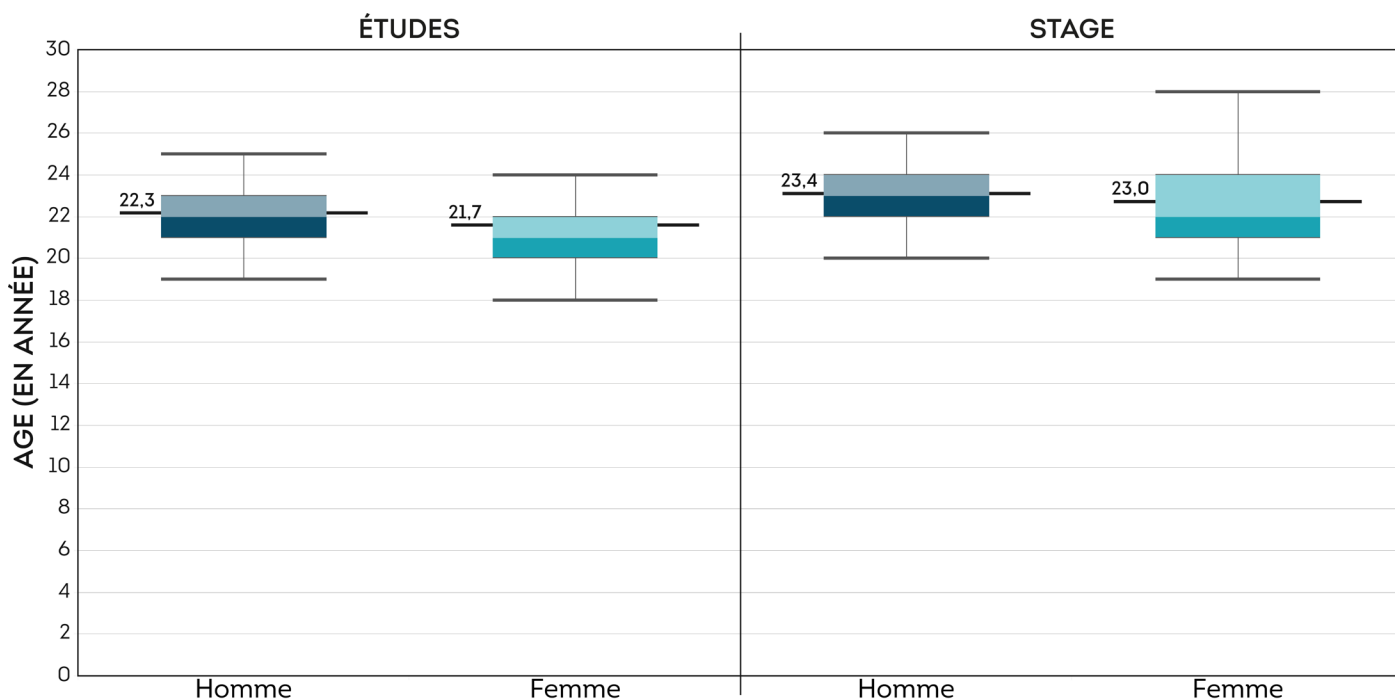
Sur l'ensemble des mobilités sortantes effectuées entre le 16 juin 2014 et le 19 décembre 2018, les femmes représentent en moyenne 60,75% et les hommes 39,25%.

Les proportions varient légèrement selon le type de personnes : la proportion de femmes est légèrement plus élevée pour les étudiants avec 61,35% et légèrement plus faible pour le personnel académique avec 56,25%.

À titre de comparaison, dans l'enseignement supérieur en FWB, la proportion d'étudiantes est de 57,3% en 2020-2021, celle des étudiants de 42,7%. Proportionnellement, les étudiantes sont donc très légèrement plus nombreuses que les étudiants à effectuer une mobilité avec un programme Erasmus+.

Note de lecture : 61,35% des mobilités effectuées par des étudiants sont réalisées par des femmes et 38,65% par des hommes.

GRAPHIQUE 4 · Distribution de l'âge selon le sexe et le type de mobilité

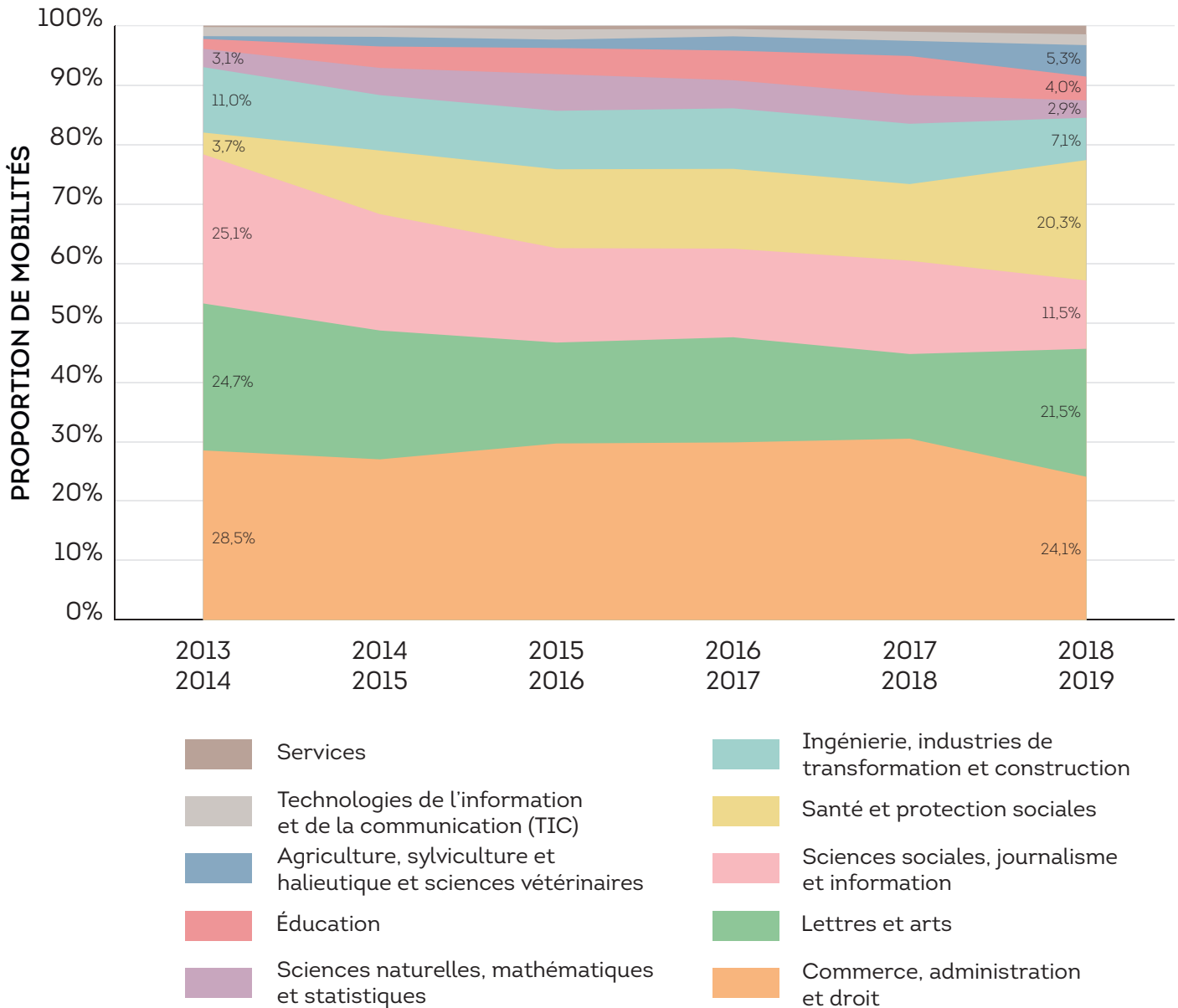


Note de lecture : La hauteur de la boîte représente 50% des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

La moyenne d'âge des hommes est légèrement supérieure à celle des femmes pour les deux types de mobilité des étudiants. Les âges moyens des hommes et des femmes qui effectuent une mobilité à des fins de stage sont supérieurs à celles des mobilités à des fins d'études. Ce constat semble logique puisqu'en FWB, la majorité des stages ont lieu lors de la dernière année du cycle d'études : à la fin du bachelier pour le type court et à la fin du master pour le type long.

Si on croise l'âge avec le cycle des études (bachelier, master, doctorant), l'âge moyen des hommes est supérieur partout sauf pour les doctorants où elle est de 28,5 ans pour les hommes et 28,7 ans pour les femmes. On retrouve des résultats similaires dans l'enseignement supérieur en FWB où les étudiants sont en moyenne plus âgés que les étudiantes d'un même cycle. De manière attendue, l'âge moyen augmente en fonction du cycle : il est le plus petit pour le bachelier et le plus élevé chez les doctorants.

GRAPHIQUE 5 · Évolution de la proportion de mobilités selon le grand domaine CITE-F



Note de lecture : Durant l'année académique 2013-2014, 28,52% des mobilités effectuées concernaient des études classées dans le grand domaine CITE-F «Commerce, administration et droit».

Remarque : Le nombre de mobilité est plus faible pour les années académiques 2013-2014 et 2018-2019. Cela influence directement les pourcentages de ces années.

Après nettoyage des données, 11673 mobilités ont un grand domaine CITE-F qui leur est associé sur un total de 18300 soit 69,9%. Parmi les 6627 observations manquantes, 78,7% concernent les étudiants et 21,3% le personnel académique. Pour ces derniers, il s'agit plus spécifiquement de la mobilité à des fins de formation.

Tout type de personne confondu, les domaines avec le plus grand nombre de mobilités est celui du Commerce, administration et droit. Celui avec le plus petit nombre est celui des Services.

TABLEAU 2 · Nombre de mobilités par grand domaine CITE-F

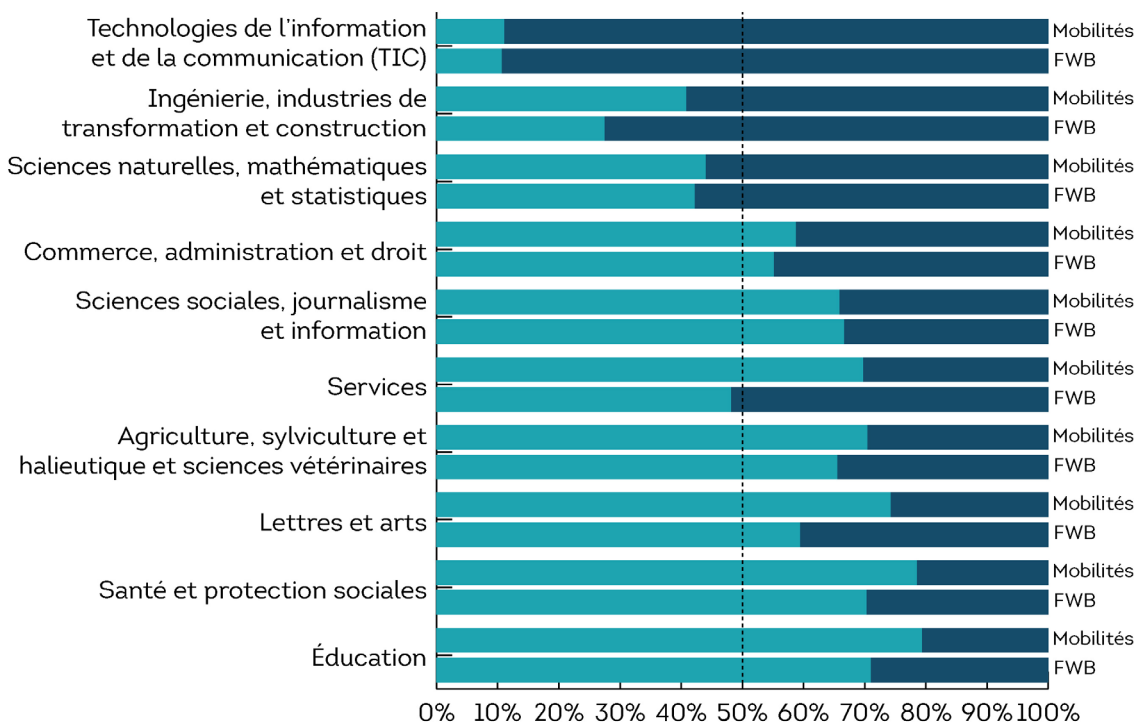
DOMAINES CITE-F	NOMBRE DE MOBILITÉS
Services	73
Technologie de l'information et de la communication (TIC)	179
Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires	238
Éducation	537
Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	562
Ingénierie, industries de transformation et construction	1147
Santé et protection sociales	1143
Sciences sociales, journalisme et information	1976
Lettres et arts	2149
Commerce, administration et droit	3379
TOTAL GÉNÉRAL	11673

Le domaine de la Santé et protection sociale voit sa proportion de mobilité augmentée au fil des années académique passant de 3,67% à 20,26%. À l'inverse, les sciences sociales, journalisme et information diminuent de 25,09% à 11,50% entre 2013-2014 et 2018-2019.

Le domaine de l'ingénierie, industries de transformation et construction diminue également de 11,01% à 7,12%. Cette diminution se reflète également dans la proportion d'études «STIM» (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) puisque les deux autres domaines CITE-F qui composent les STIM (Technologie de l'information et de la communication et Sciences naturelles, mathématiques et statistiques) restent stables au cours du temps.

La majorité des mobilités des domaines «Services», «Lettres et arts» et «Sciences sociales, journalisme et information» débute au premier quadrimestre alors qu'à l'inverse, pour les domaines «Sciences naturelles, mathématiques et statistiques», «Éducation» et «Technologies de l'information et de la communication» la majorité débute au second quadrimestre. Pour les autres domaines, les proportions par quadrimestre sont proches l'une de l'autre. Enfin, 570 personnes effectuent une mobilité au troisième quadrimestre (juillet-août) dans le domaine «Commerce, administration et droit».

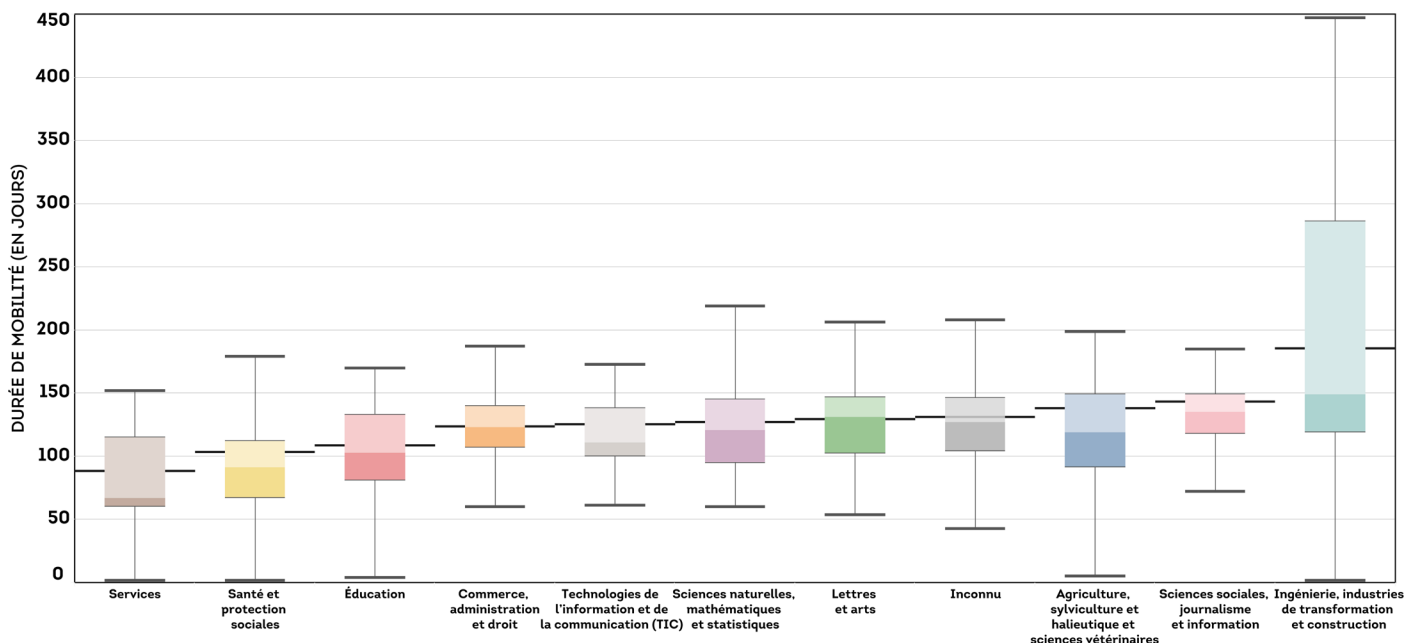
GRAPHIQUE 6 · Comparaison des proportions de mobilités et d'étudiants selon le genre et le domaine CITE



La proportion de femmes qui effectue une mobilité étudiante est similaire voire identique à celle de l'enseignement supérieur (en FWB en 2020-2021) pour pratiquement tous les grands domaines : Technologies de l'information et de la communication (mobilité : 11,04% de femmes - enseignement supérieur : 10,63% de femmes), Sciences naturelles, mathématiques et statistiques (43,97% - 42,15%), Commerce, administration et droit (58,69% - 55,08%), Sciences sociales, journalisme et information (65,86% - 66,59%), Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires (70,40% - 65,51%), Santé et protection sociale (78,51% - 70,27%) et Éducation (79,30% - 70,92%).

Seuls les grands domaines suivants ont des proportions de femmes différentes entre la mobilité et l'ensemble de l'enseignement supérieur en FWB : Ingénierie, industries de transformation et construction (mobilité : 40,77% de femmes - enseignement supérieur : 27,41% de femmes), Services (69,7% - 48,14%) et lettres et arts (74,22% - 59,38%). Pour ces 3 grands domaines, la proportion de femmes parmi les mobilités est toujours supérieure à la proportion de femmes dans l'enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 7 · Durée de mobilité par grand domaine CITE-F



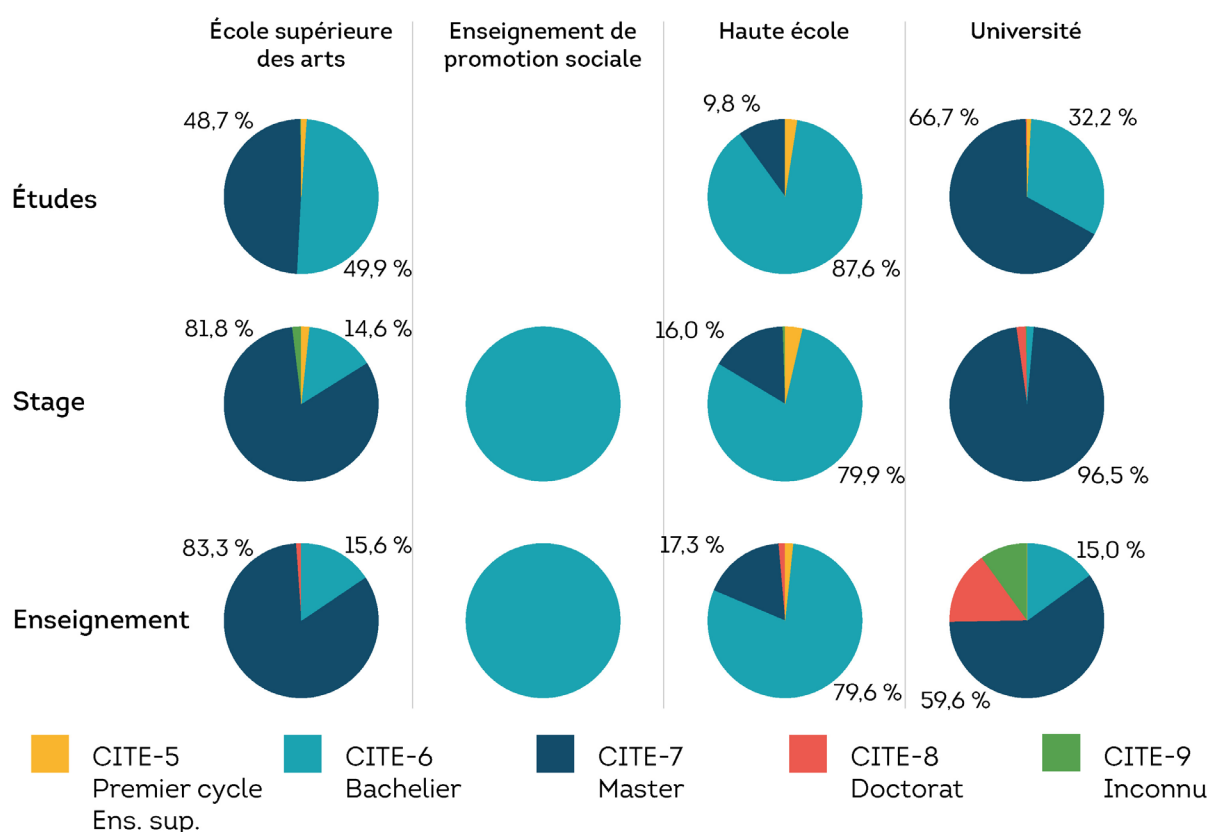
Note de lecture : les étudiants qui effectuent une mobilité dans le domaine des Services partent en moyenne 88,58 jours. La hauteur de la boîte représente 50% des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches représentent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Les distributions par domaine **CITE-F** sont similaires pour les mobilités à des fins d'enseignement. Cela vient du fait que la grande majorité des mobilités du personnel académique dure en moyenne 5 jours. Les mobilités réalisées à des fins de formation n'ont pas de domaine **CITE-F** associées.

Pour les étudiants, les mobilités SMP durent en moyenne entre 76,1 et 111,91 jours. La durée moyenne la plus faible est celle du domaine des services, la plus grande est celle du domaine des sciences naturelles, mathématiques et statistiques. Le domaine des technologies de l'information et de la communication est celui qui a l'écart type le plus petit avec 14,5 jours. Le domaine de la santé et protection sociale est celui qui a l'écart type le plus grand avec 55,4 jours.

Pour les mobilités SMS, la durée moyenne par domaine **CITE-F** est comprise entre 131 et 226,4 jours. La durée moyenne la plus faible est ici celle du domaine du commerce, administration et droit, la plus grande est celle du domaine de l'ingénierie, industries de transformations et construction. Les domaines **CITE-F** de l'éducation et des services sont ceux qui ont les écarts types les plus petits avec respectivement 48,8 et 48,9 jours. Le domaine de l'ingénierie, industries de transformation et construction est celui qui a l'écart type le plus grand avec 80,6 jours.

GRAPHIQUE 8 · Proportion de mobilités selon le niveau d'études (CITE-P) et le type de personne



Note de lecture : 48,69% des mobilités effectuées à des fins d'études en école supérieure des arts sur la période sont effectuées par des étudiants inscrits en master ou dans un niveau équivalent (CITE-P 7).

Les catégories les plus représentées sont le bachelier ou équivalent (CITE-P 6) et master ou équivalent (CITE-P 7). Sur l'ensemble des mobilités (y compris les valeurs inconnues et vides), la première représente 46,10% du total, la seconde 45,22%. On retrouve une proportion très faible de doctorat ou équivalent (CITE-P 8) dans les deux types de mobilité en université ainsi qu'en mobilité à des fins d'études en école supérieure des arts. Ce niveau représente moins de 1% de l'ensemble des mobilités reprises dans le jeu de données.

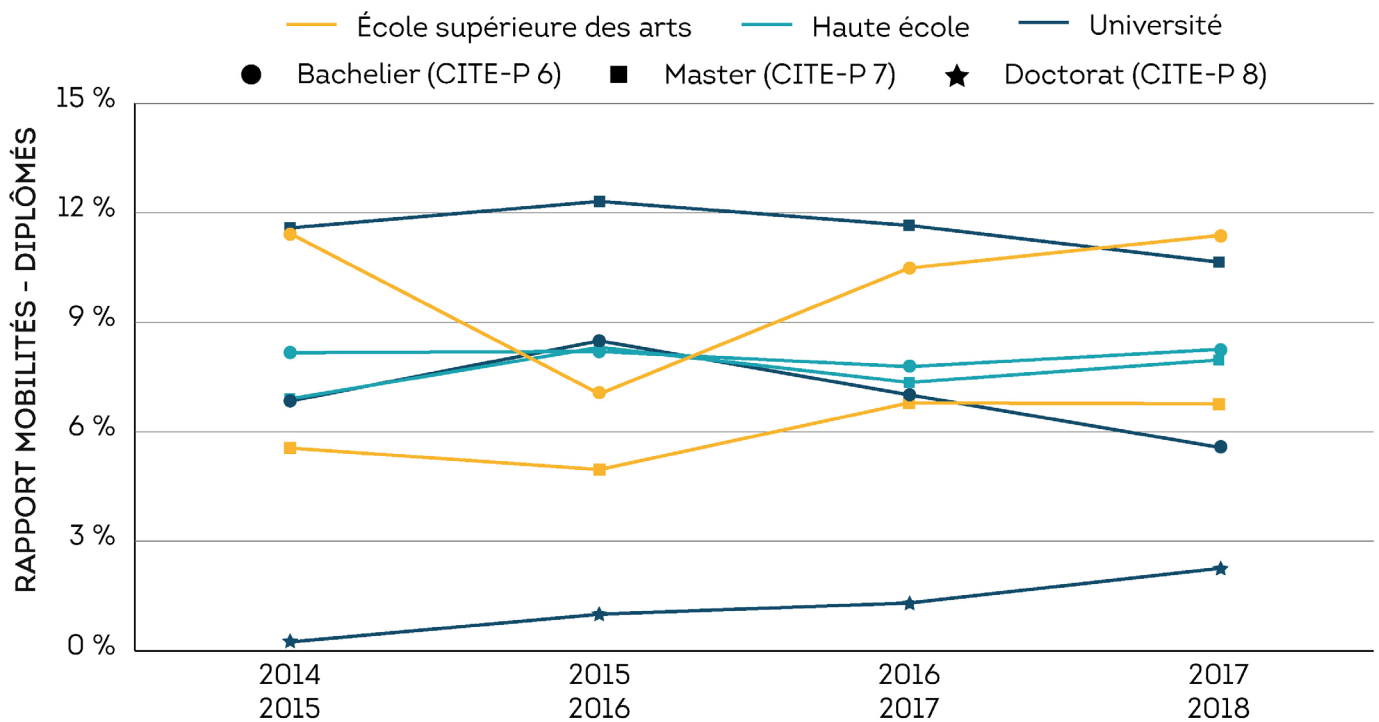
En haute école, les proportions de mobilités par niveaux d'études sont assez similaires entre les mobilités à des fins d'études et celles à des fins de stage. Pour les écoles supérieures des arts et les universités, les proportions sont différentes selon le type de mobilité avec une proportion de master ou équivalent plus importante pour la mobilité à des fins de stage. Cette proportion monte jusqu'à 96,5% pour les universités. Ce constat n'est pas surprenant, car les stages ont généralement lieu en fin de parcours académique et que les universités n'organisent que du type long (bachelier + master).

De manière similaire, la proportion de bachelier ou équivalent en haute école pour les deux types de mobilité représente plus de 8 étudiants sur 10, car le type court y est plus fréquent.

C'est dans les écoles supérieures des arts que l'on retrouve la différence la plus importante selon le type de mobilité. Dans la mobilité à des fins d'études, le niveau bachelier ou équivalent représente la part la plus importante, tout juste au-dessus du niveau master ou équivalent. Pour la mobilité à des fins de stage, la proportion la plus grande est celle du niveau master ou équivalent, largement plus importante celle du niveau bachelier ou équivalent.

Les mobilités de l'enseignement de promotion sociale sont toutes du niveau bachelier ou équivalent et plus spécifiquement effectuées dans le domaine de la santé et protection sociale.

GRAPHIQUE 9 · Rapport étudiants mobiles- diplômés par type d'établissement et niveau CITE-P



Note de lecture : en 2014-2015, les étudiants qui ont effectué une mobilité à des fins d'études ou de stage dans un niveau bachelier au départ d'une école supérieure des arts représentent 11% du nombre de diplômés pour la même année, le même niveau et le même type.

L'Union européenne avait défini 8 critères de référence dans son cadre stratégique de coopération européenne en matière d'éducation et de formation jusqu'en 2020 «Éducation et formation 2020»⁶. Parmi ces critères, il en existe deux qui concernent la mobilité :

- » **Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement supérieur** : Une moyenne d'au moins 20% des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement (y compris des stages), représentant un minimum de 15 crédits ECTS ou une durée minimale de trois mois.
- » **Mobilité à des fins d'apprentissage dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux (EFPI)** : Une moyenne d'au moins 6% des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à ce type d'enseignement ou de formation (y compris des stages) d'une durée minimale de deux semaines, ou moins sur présentation d'un document Europass.

L'indicateur présenté ici est une **approximation** du premier critère. Pour un type d'établissement et un niveau **CITE-P** donné, il rapporte le nombre de mobilités au nombre de diplômés par année académique.

Il s'agit d'une approximation, car un diplômé d'une année académique donnée peut avoir effectué une mobilité lors d'une autre année. De plus, les mobilités considérées ici n'incluent que les mobilités du programme Erasmus+.

Le ratio le plus grand est celui des étudiants de master ou équivalent au départ des universités. Cependant il diminue légèrement lors des deux dernières années. Le ratio des étudiants de bachelier ou équivalent des universités diminue également sur la même période.

Le second ratio le plus grand est celui des étudiants en bachelier ou équivalent des ESA. Celui-ci est plus faible en 2015-2016. Cela résulte à la fois d'un nombre de mobilités plus petit et d'un nombre de diplômés plus grand. Celui-ci augmente sur les deux dernières années académiques, tout comme le ratio des étudiants de master ou équivalent des ESA.

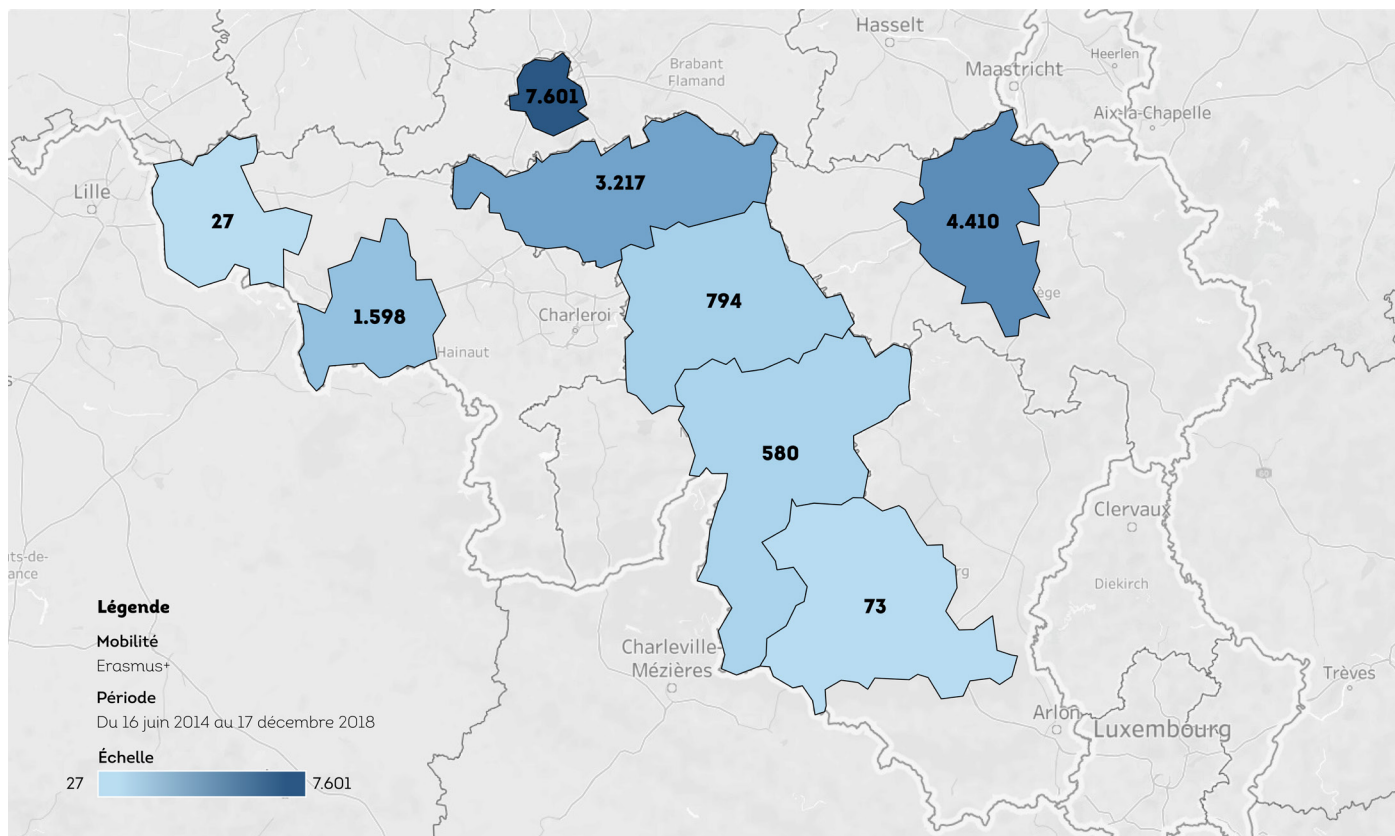
Le ratio des hautes écoles pour les niveaux bachelier ou équivalent et master ou équivalent reste assez stable sur les 4 années académiques et oscille autour de 8%.

Le ratio le plus faible est celui du niveau doctorat ou équivalent des universités. Celui-ci augmente sur les 4 années pour lesquels les données sont disponibles pour la mobilité.

⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/education-and-training/eu-benchmarks>

ORIGINE ET DESTINATION

CARTE 1 · Arrondissement du siège social de l'établissement d'origine des personnes effectuant une mobilité Erasmus+



Note de lecture : 1598 personnes ont effectué une mobilité entre le 16 juin 2014 et le 17 décembre 2018 au départ d'un établissement dont le siège social est situé dans l'arrondissement de Mons.

La carte indique le nombre total de mobilités sur la période 2014-2018. Chaque mobilité est comptabilisée dans l'arrondissement du siège social de l'établissement et non de son implantation (campus).

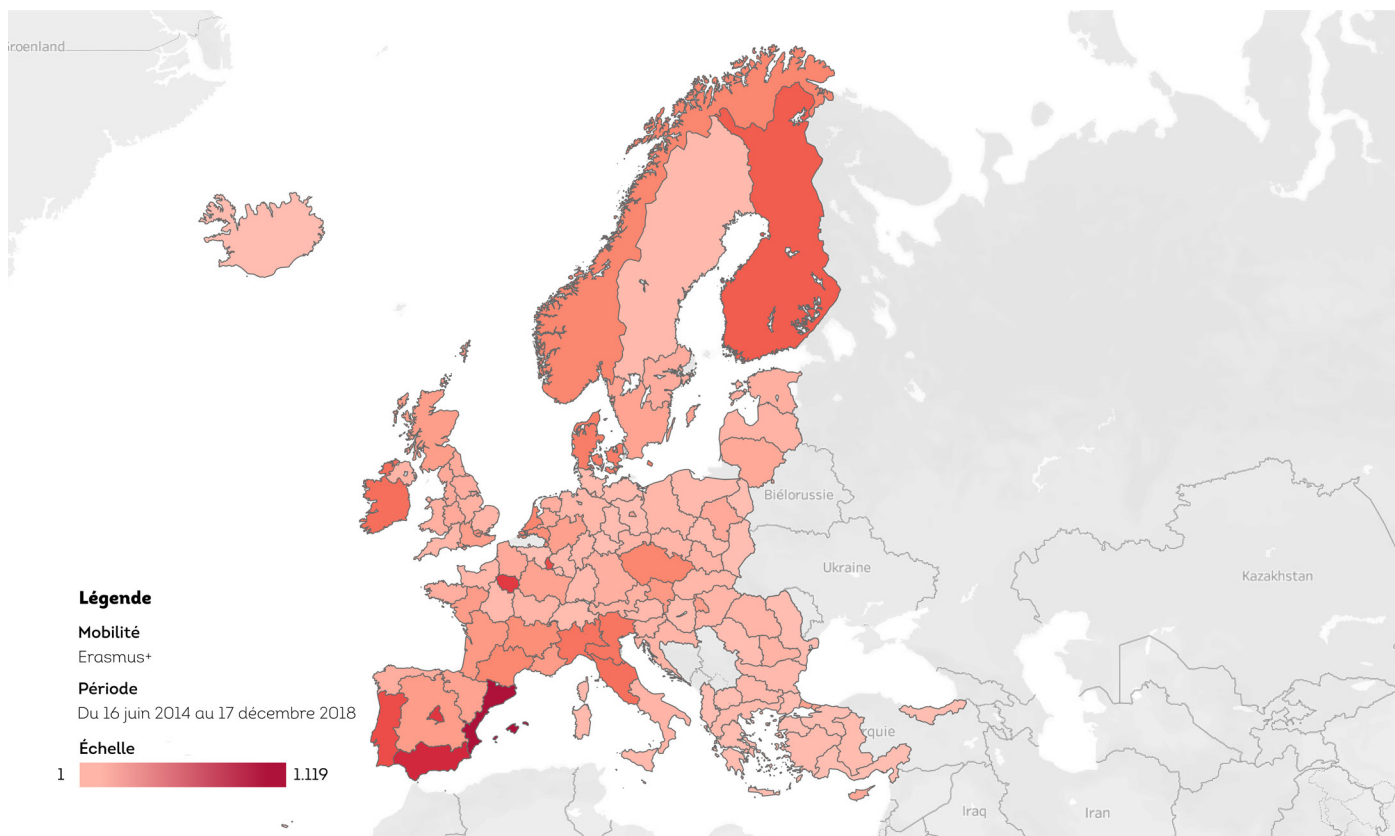
L'arrondissement de Bruxelles est celui qui compte le plus de mobilité sur la période. Il est suivi de l'arrondissement de Liège et celui de Nivelles.

Au niveau des provinces, Bruxelles reste en tête avec 7601 mobilités, devant la province de Liège (4410) et du Brabant Wallon (3217).

Au niveau des régions, la Région wallonne compte 10669 mobilités contre 7601 à Bruxelles-Capitale.

Les classements se maintiennent sur les différentes années académiques couvertes par la période des données. Il est fortement corrélé aux nombres d'établissements et d'implantations situés dans chaque arrondissement.

CARTE 2 · Destinations des personnes effectuant une mobilité Erasmus+ (niveau NUTS 1)



Note de lecture : 254 personnes ont effectué une mobilité entre le 16 juin 2014 et le 17 décembre 2018 à destination de l'Ile-de-France.

La carte indique le nombre total de mobilités sur la période 2014-2018.

Au niveau le plus fin (NUTS 3), les régions les plus prisées se situent en Espagne (Madrid, Barcelone et Valence), ainsi qu'au Luxembourg, en France (Paris) et en Italie (Milan, Rome, Bologne).

Au total, 608 « NUTS 3 » sont la destination d'au moins une personne.

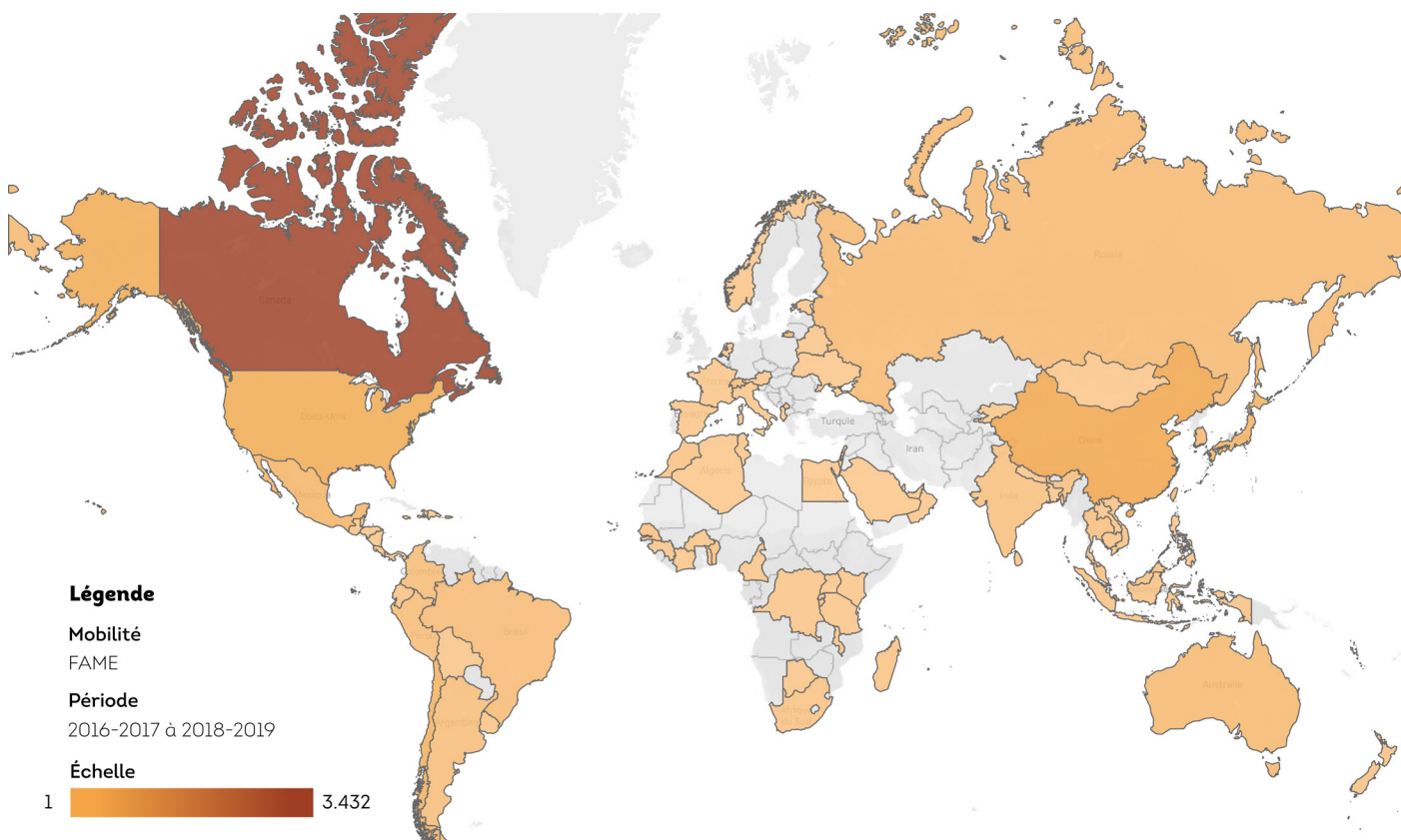
Au niveau supérieur (NUTS 1), les régions qui accueillent le plus de mobilités en provenance de la FWB sont l'Est de l'Espagne (1.119), le Sud de l'Espagne (899), Madrid (793), Paris (778), Le Luxembourg (680), le Portugal (671) et la Finlande (587).

Tant pour les hommes que pour les femmes, les pays qui accueillent le plus de mobilités sont dans l'ordre décroissant: Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne.

Pour le personnel académique, c'est la France qui attire le plus de mobilités (760), suivie par l'Espagne (220), l'Italie (173) et le Portugal (103). Le classement est similaire, quel que soit le type de mobilité (enseignement ou formation).

Pour les étudiants, c'est l'Espagne qui attire le plus de mobilités (3212), suivie par la France (2387), le Royaume-Uni (1475), l'Italie (1309) et l'Allemagne (1068). Le classement est différent selon le type de mobilité : pour les études, l'Espagne est la destination la plus choisie alors que pour les stages, il s'agit de la France.

CARTE 3 · Destinations des personnes effectuant une mobilité avec les Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME)



Note de lecture : 1465 étudiants ont effectué une mobilité entre 2016-2017 et 2018-2019 à destination du Canada grâce aux fonds d'aide à la mobilité étudiante.

La carte indique le nombre total de mobilités sur la période académique 2016-2017 à 2018-2019.

Toutes années confondues, le Canada est le pays qui accueille le plus d'étudiants en provenance de la FWB qui effectuent une mobilité grâce aux fonds d'aide à la mobilité étudiante et ce quelle que soit la finalité de la mobilité (études ou stage).

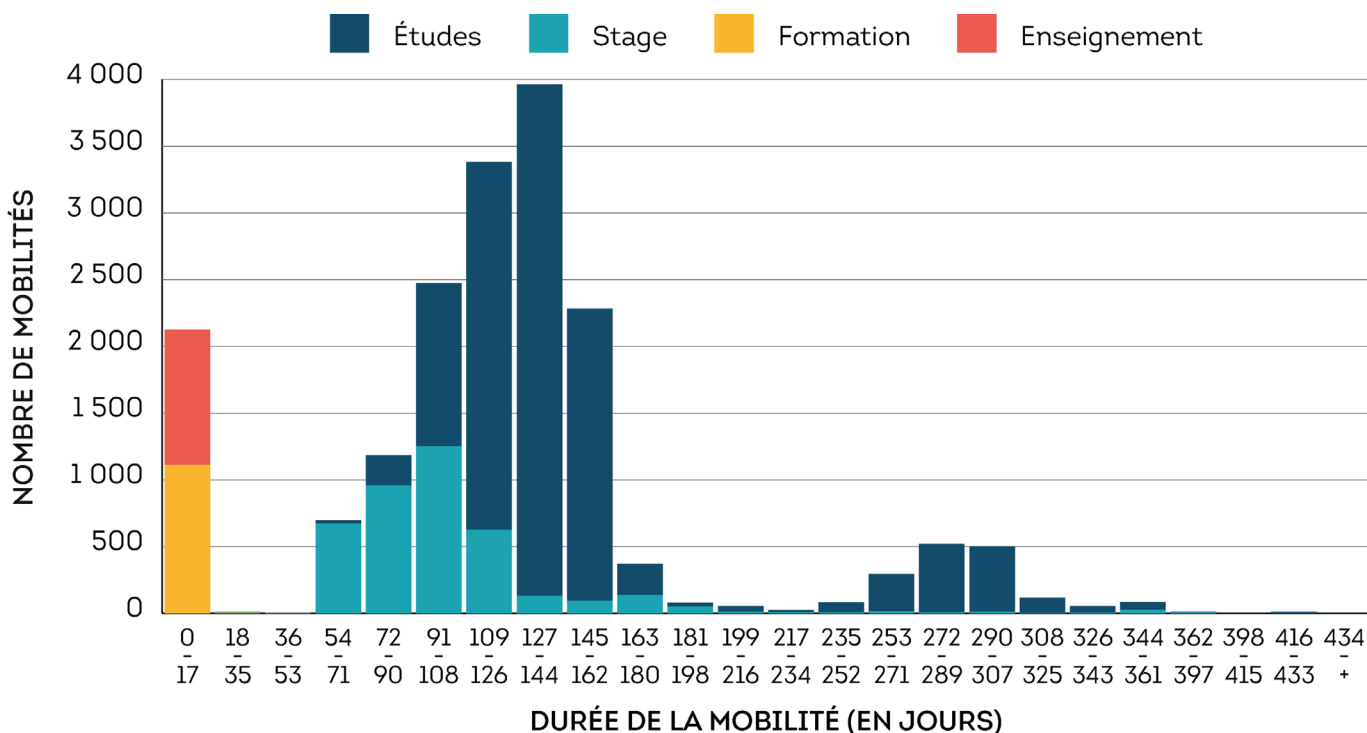
La Chine et les États-Unis d'Amérique se disputent la deuxième place en fonction des années académiques et du type de

mobilité : la Chine est plus prisée pour les études alors que les États-Unis d'Amérique le sont pour les stages.

Les autres pays qui attirent le plus d'étudiants sur l'ensemble des 3 années académiques sont : le Chili (207), le Japon (190), le Mexique (174), l'Australie (140), la Corée du Sud (135) et Taïwan (135), la Russie (128), le Brésil (113), le Pérou (102) et la Suisse (98).

DURÉE ET DISTANCE

GRAPHIQUE 10 · Histogramme de la durée de mobilité selon le type de mobilité



Note de lecture : 669 étudiants ont effectué une mobilité à des fins de stage dont la durée est comprise entre 54 et 71 jours.

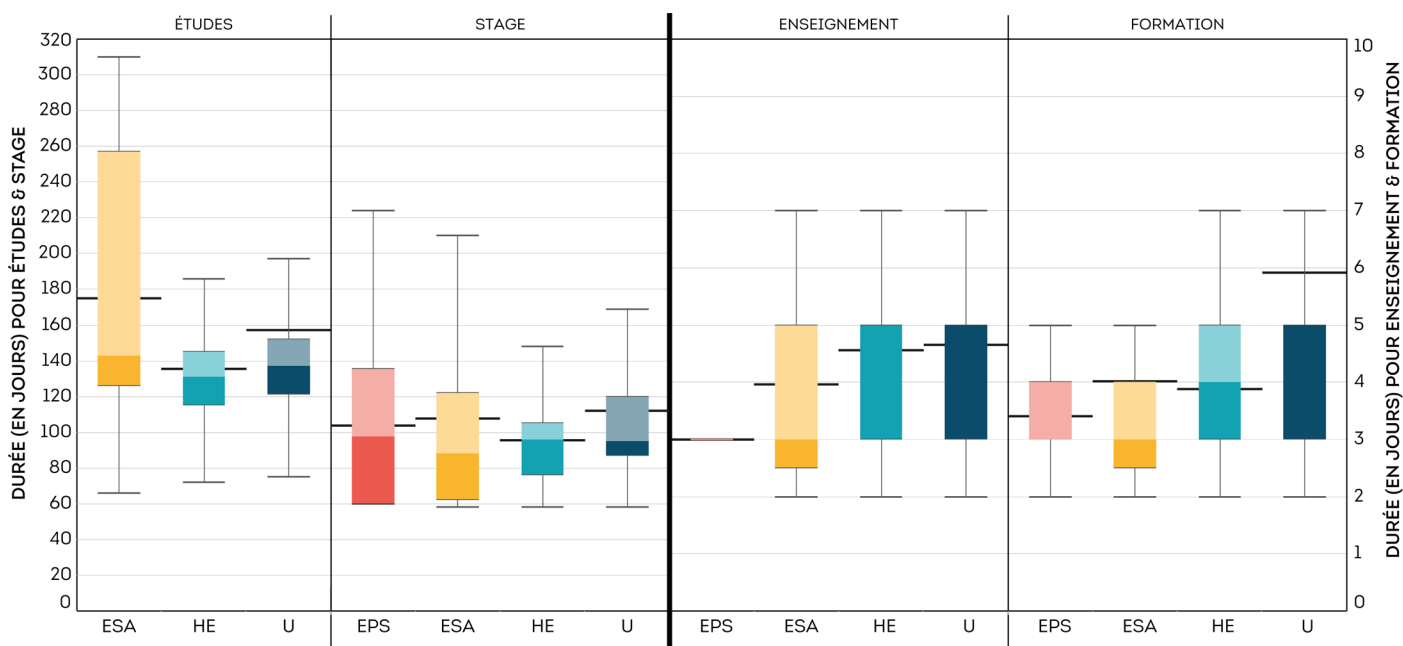
Les différents types de mobilité sont chacun associés à une seule catégorie de personne : la mobilité à des fins d'études (SMS) et de stage (SMP) pour les étudiants, la mobilité à des fins d'enseignement (STA) ou de formation (STT) pour le personnel académique.

Pour le personnel académique, les durées de mobilité sont nettement plus courtes et toujours inférieures à la mobilité étudiante la plus courte. Elles se répartissent de manière presque équitable entre les deux catégories avec un nombre très légèrement supérieur pour la mobilité STT de 1113 contre 1012 pour la mobilité STA.

Pour les étudiants, il y a deux distributions distinctes : les mobilités dont la durée est comprise entre 54 et 234 jours (~2 à 8 mois) et celles qui vont de 236 à 361 jours (~8 à 12 mois). Quelques rares mobilités étudiantes dépassent l'année et vont jusqu'à 434 jours (~14 mois). Dans le premier groupe de mobilité, les deux types de mobilités étudiantes sont bien représentés avec 3928 étudiants dans la catégorie SMP et 10567 dans la catégorie SMS. Le second groupe basé sur la durée de mobilité est presque exclusivement composé de mobilité SMS avec 1592 étudiants contre 64 pour la mobilité SMP.

La catégorie de durée la plus représentée, tous types confondus, est celle qui va de 127 à 144 jours (~ 4 à 5 mois).

GRAPHIQUE 11 · Durée moyenne des mobilités selon le type de mobilité et le type d'établissements



Note de lecture : La durée moyenne d'une mobilité effectuée à des fins d'études est de 175,2 jours pour les étudiants issus d'une école supérieure des arts. La hauteur de la boîte représente 50% des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Attention : le graphique utilise deux échelles différentes, l'un pour les SMS et SMP, l'autre pour les STA et STT.

Pour les étudiants, la durée moyenne de mobilité est supérieure pour la mobilité SMS par rapport à celle SMP. Tout type d'établissement confondu, la première dure en moyenne 151 jours (médiane : 135 jours) et la seconde 102 jours (médiane : 96 jours).

Pour le personnel académique, la différence de durée moyenne selon le type de mobilité est beaucoup plus faible : 4,5 jours pour la mobilité STA et 4,2 jours pour la mobilité STT. Cette dernière possède quelques durées particulièrement grandes avec un maximum de 60 jours, là où le maximum de la mobilité STA est de 16 jours.

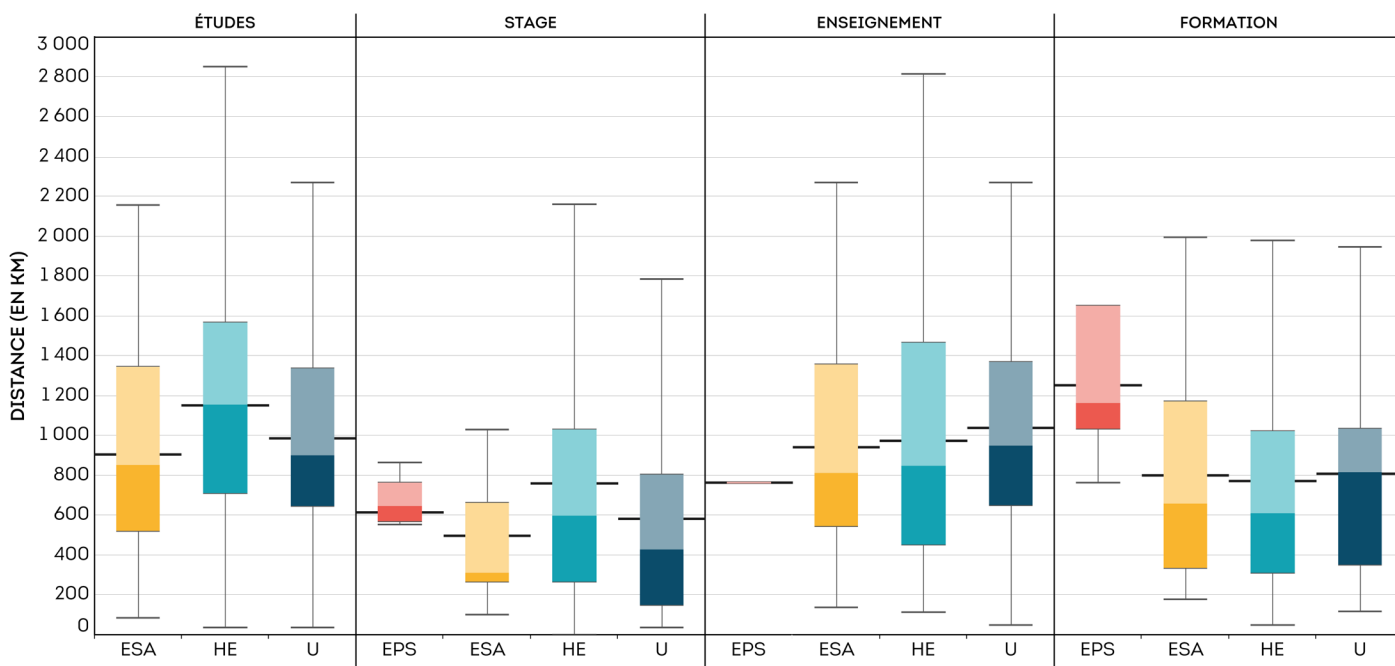
Pour la mobilité SMS, la durée moyenne la plus grande se trouve dans les écoles supérieures des arts avec 175 jours. La durée moyenne minimale revient aux hautes écoles avec 135 jours. Les universités se situent entre les deux autres types d'établissements avec une durée moyenne de 157 jours. La durée médiane (moins sensible aux valeurs extrêmes) est de 143 (ESA), 131 (HE) et 137 jours (U). Si pour les écoles supérieures des arts, l'ensemble des valeurs se trouvent comprises dans les moustaches des boîtes à moustaches (1,5 fois l'écart interquartile), ce n'est pas le cas pour les deux autres types d'établissements. On compte plus de 1500 *outliers* (points hors moustaches) situés en dehors des moustaches sur un total de 11750 soit 12,7%. Enfin, l'écart type le plus grand se situe dans les écoles supérieures des arts avec 68,5 jours, suivi par les universités avec 63,1 jours et les hautes écoles avec 38,5 jours.

Pour la mobilité SMP, les durées moyennes de mobilité par type d'établissement sont plus proches et s'étendent de 95,7 jours pour les hautes écoles à 112 jours pour les universités. L'enseignement de promotion sociale a une durée moyenne de mobilité de 103,8 jours et les écoles supérieures des arts de 107,7 jours. Les durées médianes de mobilités sont de 88 (ESA), 95 (U), 96 (HE) et 97,5 jours (EPS). Attention cependant que pour l'EPS, il n'y a que 16 mobilités. L'écart type le plus grand revient ici aussi aux écoles supérieures des arts avec 65 jours. Le plus petit est celui des hautes écoles avec 26 jours. Les universités et l'enseignement de promotion sociale ont un écart type proche de respectivement 51 et 50 jours.

Pour la mobilité STA, les durées moyennes sont très proches : 3 jours pour l'EPS, 4 jours pour les ESA et 4,6 jours pour les HE et U. Sur les 1012 mobilités de cette catégorie, 813 sont inférieures ou égales à 5 jours (80%).

Pour la mobilité STT, les durées moyennes sont également très proches : 3,4 jours pour l'EPS, 3,9 jours pour les HE, 4 jours pour les ESA et 5,9 jours pour les universités. Sur les 1125 mobilités de cette catégorie, 993 sont inférieures ou égales à 5 jours (88%).

GRAPHIQUE 12 · Distance moyenne des mobilités selon le type de mobilité et le type d'établissement



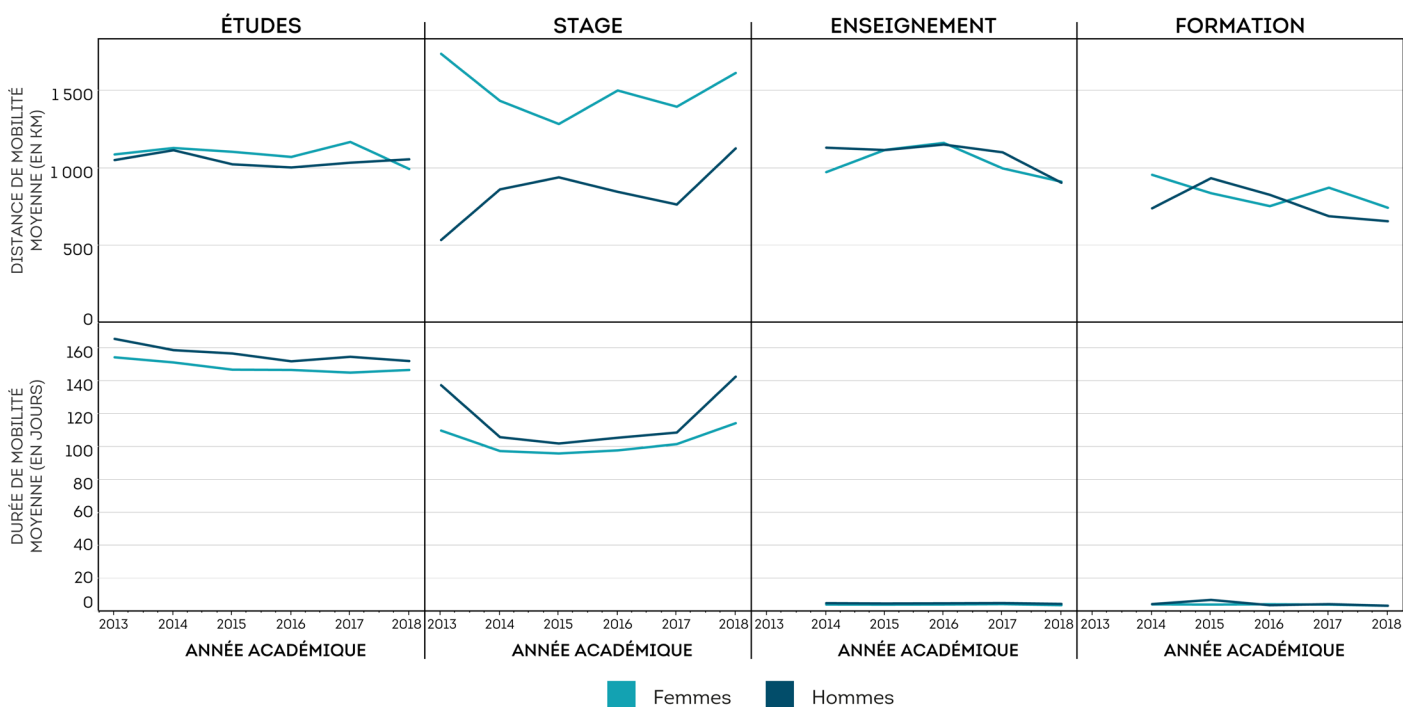
Note de lecture : La distance moyenne effectuée par le personnel académique issu d'une école supérieure des arts dans le cadre d'une mobilité à des fins d'enseignement est de 939,5 km. La hauteur de la boîte représente 50% des observations et délimite les quartiles inférieurs et supérieurs ainsi que la médiane au niveau du changement de teinte. Les moustaches reprennent 1,5 fois l'écart interquartile. La ligne noire représente la moyenne.

Les distances supérieures à 5000 km ne sont pas prises en compte pour ce graphique. Cela représente 362 mobilités réparties dans chaque type de mobilité et chaque type d'établissement.

Pour les mobilités effectuées par le personnel académique, il n'y a pas de différence de distance moyenne selon le type d'établissement. En revanche, il y en a selon le type de mobilité avec pour la mobilité STA une distance moyenne de 1001 km et de 782 pour la mobilité STT. Le personnel académique part donc en moyenne plus loin pour enseigner que pour se former.

Pour les mobilités réalisées par les étudiants, les distances moyennes des mobilités des hautes écoles sont légèrement plus grandes que celles des autres types d'établissements. Tous types d'établissement confondu, la distance moyenne des mobilités SMS est de 1036 km et de 680 km pour la mobilité SMP. Les étudiants partent donc en moyenne plus loin pour suivre des études que pour effectuer un stage.

GRAPHIQUE 13 · Durée et distance moyenne des mobilités selon le genre



Note de lecture : La durée moyenne de mobilité à des fins d'études des hommes en 2013-2014 était de 165 jours. La distance moyenne de mobilité à des fins d'études des femmes en 2013-2014 était de 1090 km.

Les durées moyennes de mobilité SMS des hommes et des femmes évoluent de manière similaire au fil des années académiques. Elle est légèrement plus élevée pour les hommes avec en moyenne une dizaine de jours de plus. Les deux courbes diminuent légèrement sur la période passant d'une moyenne de 165 à 152 jours pour les hommes et de 154 à 146 jours pour les femmes. Les données relatives à ces deux années sont partielles puisqu'elles ne concernent pas une année académique entière. Elles doivent donc être relativisées. Ce constat est plus marquant pour les mobilités SMP ou les deux années académiques partielles ont des valeurs qui s'écartent nettement de celles des autres années. Pour les années académiques intermédiaires, la moyenne des hommes tourne autour de 105 jours, celles des femmes autour de 98 jours.

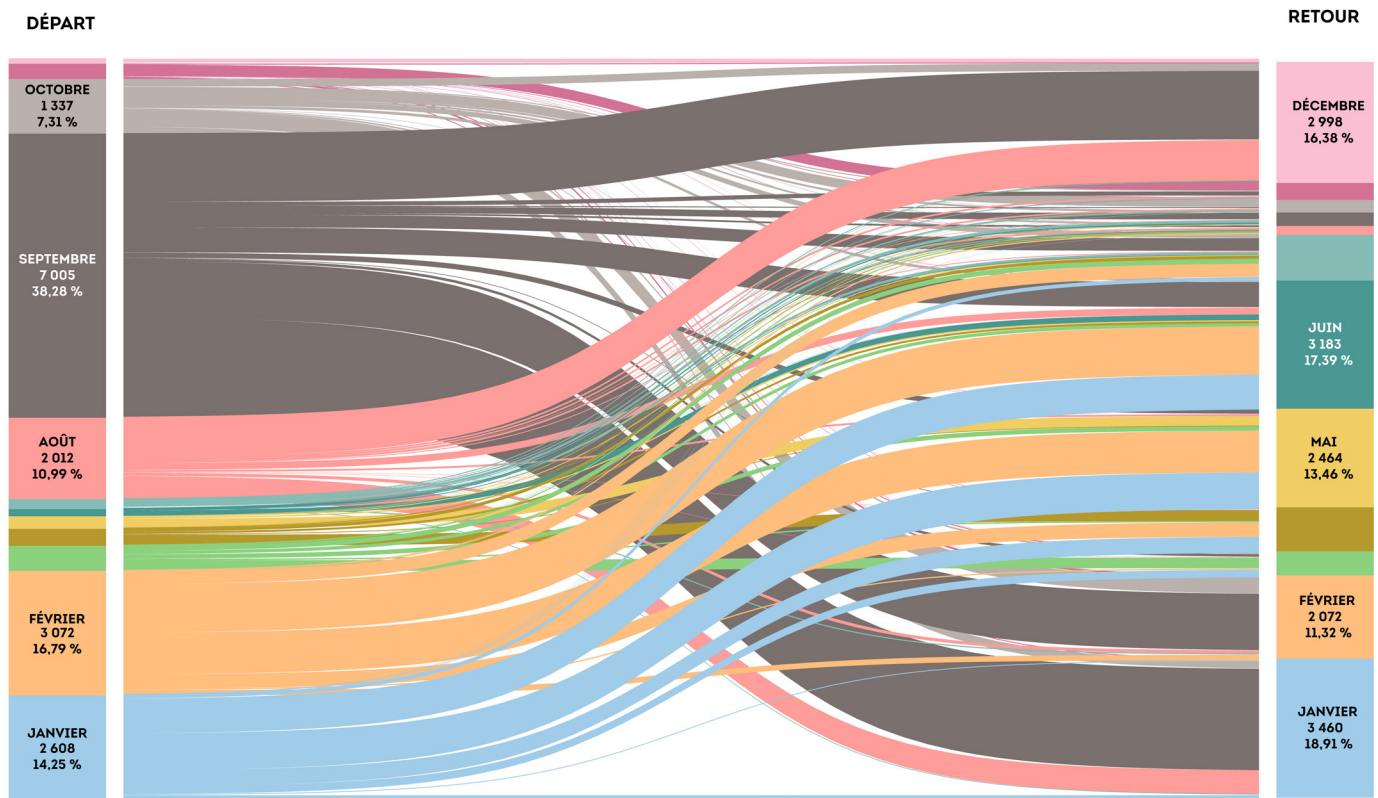
Pour le personnel académique, la mobilité STA est particulièrement stable pour les hommes comme pour les femmes et vaut en moyenne 4,5 jours. La durée moyenne de mobilité

STT a une évolution moins stable, car le nombre de personnes est plus faible et la moyenne est dès lors plus sensible aux quelques valeurs extrêmes présentes dans le jeu de données.

En termes de distances moyennes, au vu de l'approximation faite lors du calcul de celle-ci, on ne peut pas conclure qu'il y a une différence entre les hommes et les femmes pour les mobilités SMS. En revanche, cette différence est bien présente pour les mobilités SMP avec une distance moyenne plus grande pour les femmes. Pour le personnel académique, l'écart entre les courbes est trop faible que pour pouvoir affirmer qu'il existe une différence de distance moyenne selon le genre.

Il n'y a aucune corrélation entre la durée et la distance.

GRAPHIQUE 14 · Proportion de mobilité selon le mois de départ et de retour



Note de lecture : 38,28% des mobilités débutent en septembre.

Le mois qui comprend le plus grand nombre de débuts de mobilité est le mois de septembre.

Pour les mobilités SMS, 51% des mobilités débutent en septembre, alors que pour les mobilités SMP, 39% débutent en février, 23,85% en janvier et 13,88% en septembre.

Les mobilités effectuées par le personnel académique se répartissent sur l'ensemble des mois sans qu'aucun ne soit plus représenté, ni pour le début ni pour la fin de la mobilité.

IMPACT DE LA COVID SUR LA MOBILITÉ

Avec la crise sanitaire du coronavirus, les activités internationales des EES, et en particulier la gestion des mobilités, ont été fortement impactées depuis mars 2020.

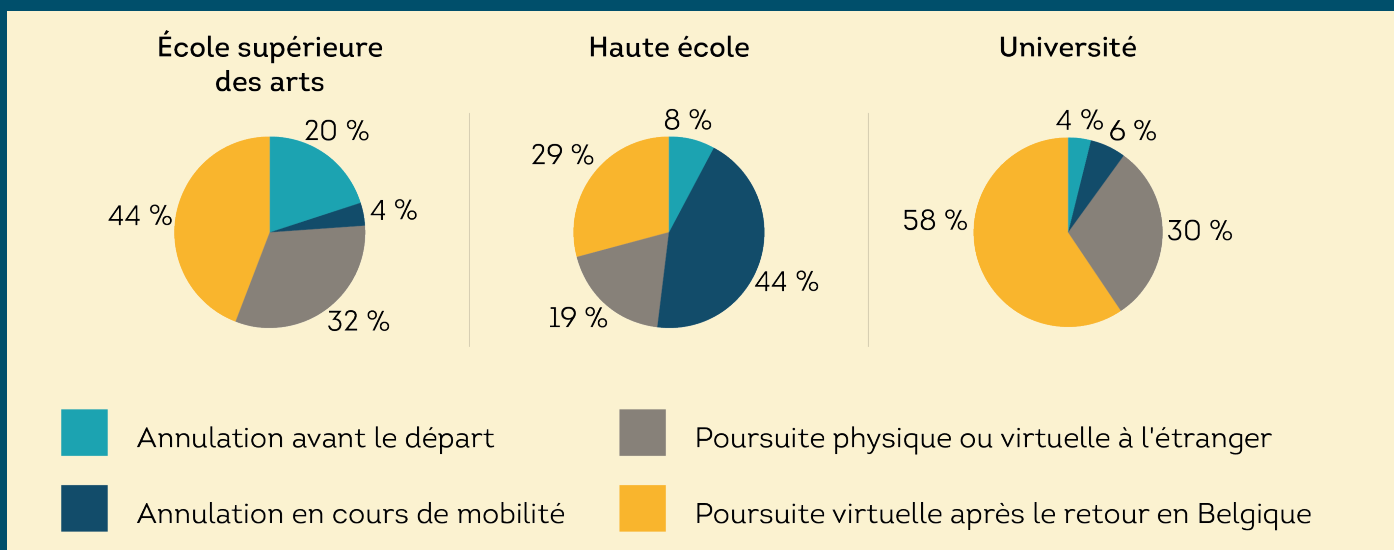
Face aux constantes évolutions de la pandémie et à la diversité des mesures adoptées à travers le monde en vue de freiner la propagation du virus, les établissements ont été amenés à adopter un mode de gestion des mobilités internationales à la fois flexible et résilient, misant tant sur la prudence que sur une communication renforcée en vue de garantir la sécurité de leurs étudiantes et membres des personnels.

Dans ce contexte, les membres de la Commission des relations internationales (CRI) ont chargé l'ARES de mener une première enquête auprès des établissements portant sur les impacts à court, moyen et long termes de la crise sanitaire sur les activités internationales, et en particulier la gestion des mobilités. Celle-ci a été réalisée entre avril et mai 2020, soit moins de deux mois après l'éruption de la pandémie en Belgique. Les premiers résultats qualitatifs issus de cette enquête ont conduit à l'émission concertée d'une série de recommandations et de principes généraux destinés à soutenir les EES de la FWB dans la prise de décisions relatives à l'organisation des mobilités et activités internationales lors de l'année académique 2020-2021.

Entre mars et mai 2021, une seconde enquête a été réalisée auprès des responsables des relations internationales, en vue de mesurer l'impact de la crise sanitaire, près d'un an après son apparition, sur les activités internationales de l'année académique 2020-2021, et d'établir un état des lieux des pratiques innovantes et des initiatives nées en réponse à cette situation qui laissait déjà présager un impact et une durée sur le plus long terme. Les résultats de cette enquête ont permis d'envisager des premières pistes de réflexion et d'action quant à l'internationalisation « post-pandémie ». Le taux de participation s'élève à 80% pour les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice (100% des universités, 95% des hautes écoles et 56% des écoles supérieures des arts). Un seul établissement d'enseignement de promotion sociale a répondu à l'enquête. Les données récoltées ont été analysées par la Direction des relations internationales (DRI) de l'ARES qui a produit un rapport « Impacts de la crise COVID-19 sur les activités internationales et sur l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020-2021 ».

Les données des enquêtes de la DRI de l'ARES sont à la base des graphiques suivants.

GRAPHIQUE 15 · Impact de la COVID sur les mobilités au début de la crise sanitaire de 2020



Note de lecture : les écoles supérieures des arts estiment qu'au début de la crise sanitaire, environ 20% des mobilités ont été annulées avant leur date de départ.

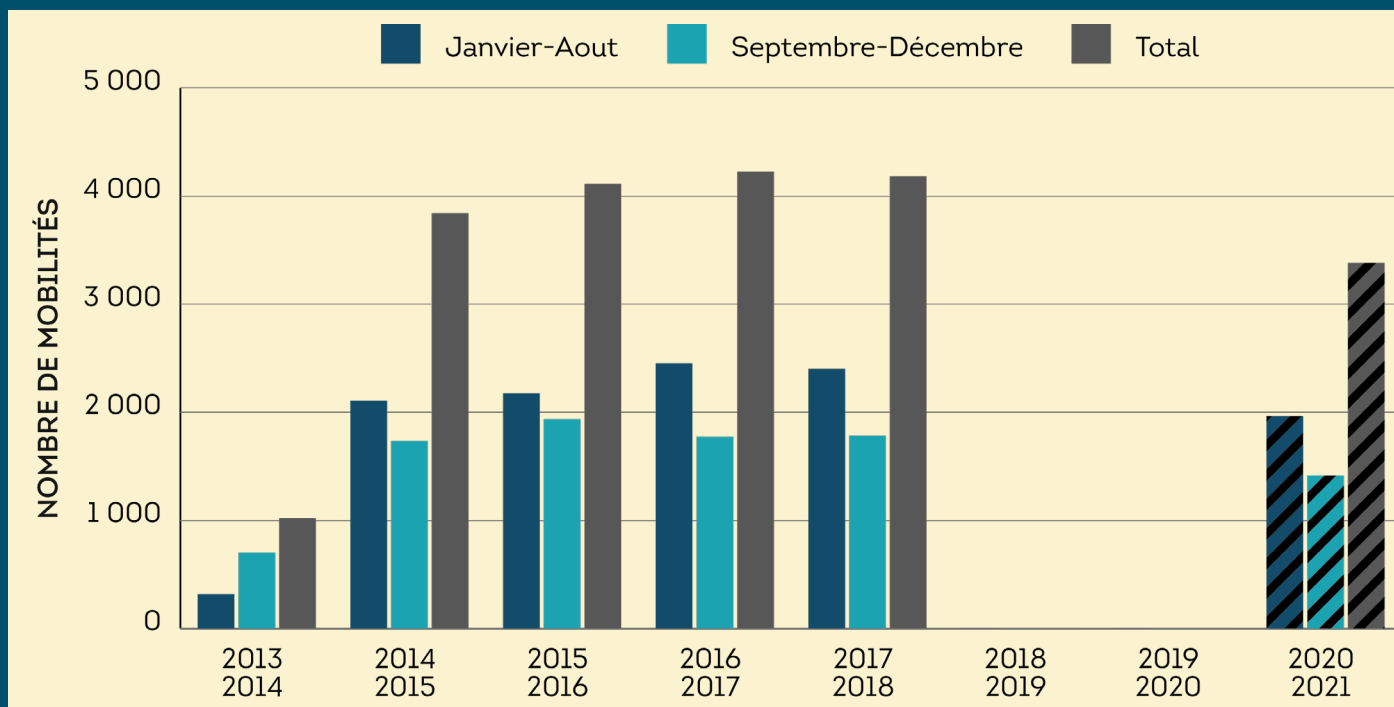
Le graphique montre que les premiers impacts de la crise sanitaire sur le second quadrimestre de l'année académique 2019-2020 ont eu des effets différents selon le type d'établissement. Plus de 75% des mobilités prévues ont été poursuivies au sein des écoles supérieures des arts et des universités, tandis que ce chiffre ne s'élève qu'à 48% en haute école, soit à peine une sur deux. Ces dernières ont particulièrement été concernées par les annulations en cours de mobilité. Dans les établissements d'EPS, aucune mobilité n'a pu aller jusqu'à son terme.

Au total, près de 60% des mobilités sortantes ont été maintenues, avec toutefois une majorité de mobilités se poursuivant une fois de retour en Belgique, selon des modalités virtuelles. Près d'un tiers des mobilités sortantes ont été annulées en

cours de mobilité et ont donc vraisemblablement requis un ajustement du parcours d'apprentissage de l'étudiant et de son PAE. Enfin, un peu plus d'une mobilité sur dix ont été annulées avant le départ.

Les impacts de la crise ont été beaucoup plus forts sur l'année académique 2019-2020 que sur l'année 2020-2021, en majeure partie à cause de la soudaineté et l'ampleur de celle-ci.

GRAPHIQUE 16 · Évolution de la mobilité sortante depuis la FWB par quadrimestre



Note de lecture : en 2020-2021, les établissements qui ont répondu à l'enquête de la DRI de l'ARES ont rapporté 3381 mobilités.

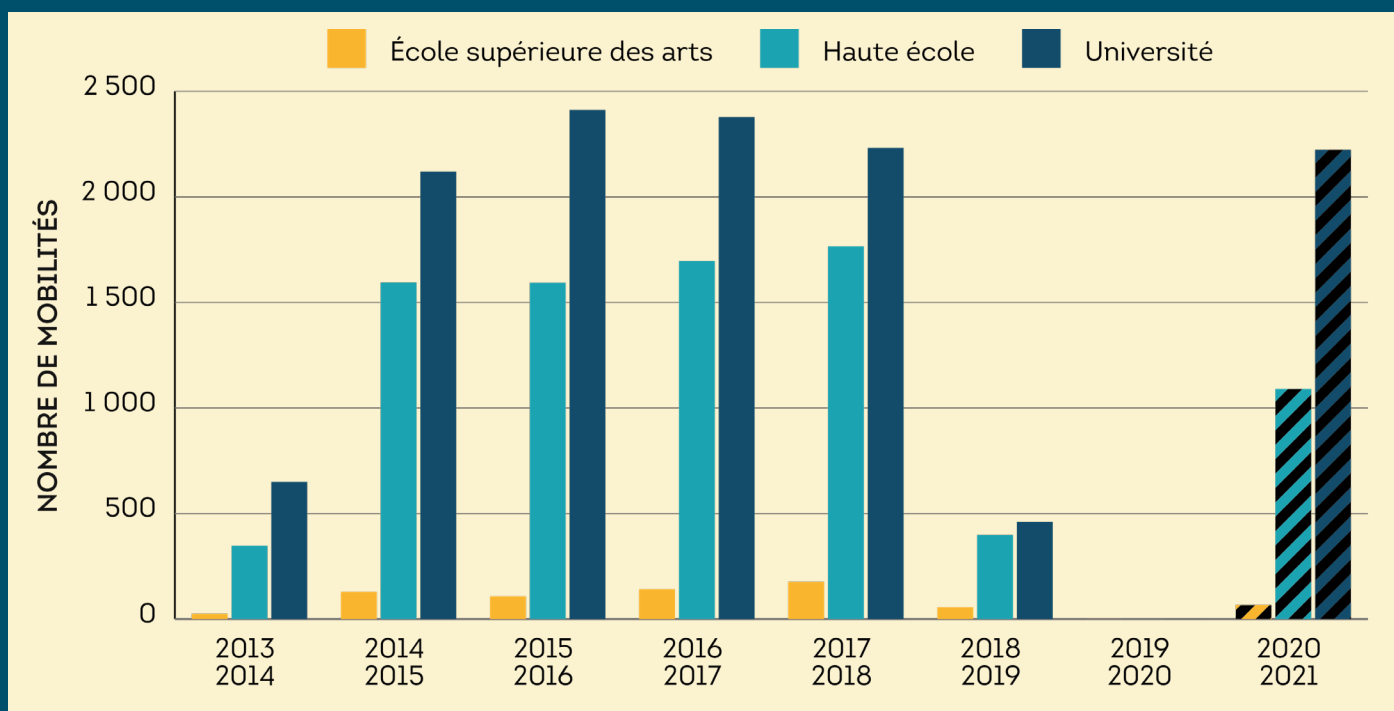
Pour ce graphique, le «Q2» et «Q3» sont regroupés ensemble. Les données antérieures à l'année académique 2019-2020 sont issues d'Erasmus+, celles de 2020-2021 viennent de l'enquête de la DRI.

Au total, le nombre de mobilités est légèrement inférieur en 2020-2021. Pour cette dernière année académique, les mobilités virtuelles et hybrides sont recensées alors qu'elles n'existaient pas pour les années antérieures.

Celles-ci représentent environ 25% du total des mobilités sortantes. Ce constat vaut également pour les mobilités entrantes (non reprises dans ce document).

L'impact n'est pas le même sur chaque quadrimestre. Le premier voit son nombre de mobilités diminué alors que le deuxième reste stable.

GRAPHIQUE 17 · Évolution de la mobilité sortante depuis la FWB par type d'établissement



Note de lecture : en 2020-2021, les universités qui ont répondu à l'enquête de la DRI de l'ARES ont rapporté un total de 2223 mobilités.

Dans l'enquête menée par la DRI de l'ARES, les établissements étaient invités à indiquer si la mobilité était obligatoire dans le cadre de certains de leurs programmes⁷. Il en ressort que pour 5 des 6 universités de la FWB, la mobilité est obligatoire pour certains cursus alors que pour les hautes écoles c'est le cas de seulement 4 établissements sur les 18 qui ont répondu et aucun pour les écoles supérieures des arts et l'enseignement de promotion sociale. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que les mobilités sortantes réalisées depuis les universités n'ont pas diminué et au contraire semblent avoir augmenté (rappel : les chiffres incluent la mobilité virtuelle et hybride). En revanche, les mobilités semblent bien avoir diminué dans les hautes écoles. Cette diminution représente environ 20% de mobilité en moins que l'année académique 2017-2018. Sur la base des réponses obtenues à cette enquête, aucune conclusion ne peut être émise sur l'évolution de la mobilité sortante au sein des écoles supérieures des arts, considérant que le taux de participation de ce type d'établissement ne dépassait que légèrement les 50%.

Le rapport réalisé par la DRI de l'ARES met également en avant l'impact de la crise sanitaire sur les mobilités réalisées par le personnel académique. Celles-ci sont nettement plus affectées : seules 22 mobilités à des fins d'enseignement ou formation ont été recensées dans l'enquête. Parmi celles-ci, une sur cinq a été réalisée virtuellement.

Toujours selon le rapport de la DRI, les premières tendances en matière de choix de destination montrent un regain d'intérêt des étudiants pour les mobilités intraeuropéennes. En effet, 41% des répondants ont indiqué observer une augmentation des demandes visant la zone intraeuropéenne, en conséquence directe de la crise sanitaire.

Au cours de la période Erasmus+ 2014-2020, la mobilité physique était l'unique format de mobilité prévu légalement. En raison de l'apparition de la crise sanitaire de la COVID-19 dans le courant de l'hiver 2020, la Commission européenne a permis, à titre exceptionnel, une plus grande flexibilité pour la gestion des mobilités des années académiques 2019-2020 et 2020-2021 (soit les deux dernières de la programmation 2014-2020) en autorisant l'hybridation des formats en cas de force majeure, et ce en vue de pallier le nombre important d'annulations ou d'interruptions des mobilités en cours. Cette situation de crise a dès lors permis d'introduire de nouveaux formats de mobilité, à savoir la mobilité virtuelle (réalisée entièrement à distance) et la mobilité hybride (combinant des composantes physiques et virtuelles), et a ainsi posé des jalons solides pour l'ouverture de la programmation 2021-2027 à ces deux nouveaux formats – bien que la composante physique reste essentielle au programme.

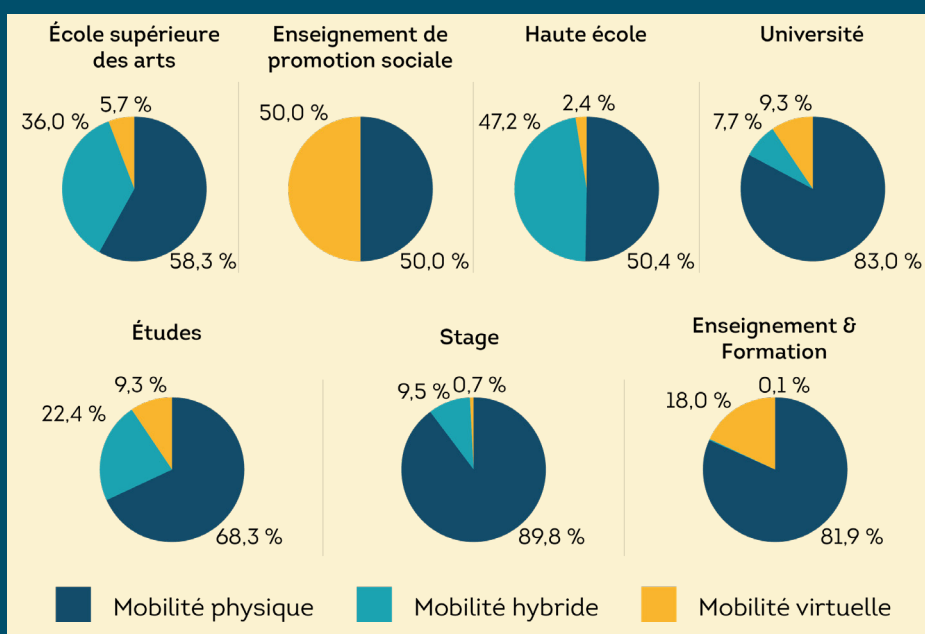
⁷ La mobilité internationale est-elle obligatoire dans certains cursus offerts par votre établissement?

GRAPHIQUE 18 · Proportion de mobilités physiques, hybrides et virtuelles

Le graphique, issu de l'enquête menée par la DRI, montre que selon les cas (type d'établissement et type de mobilité), la proportion de mobilités physiques représente de 50 à 90%.

Au niveau des établissements, la mobilité virtuelle a été plus utilisée par l'enseignement de promotion sociale et les universités que la mobilité hybride. Pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts, la mobilité hybride a été privilégiée à la mobilité virtuelle avec pour chacun un peu plus d'une mobilité sur trois effectuée en hybride.

De manière attendue, la mobilité SMP a des proportions de mobilités hybrides et virtuelles plus faibles que la mobilité SMS. En effet, les stages ont généralement une composante pratique qu'il est difficile sinon impossible de réaliser à distance.



Note de lecture : en 2020-2021, la mobilité virtuelle en université représente 9,31% des mobilités réalisées dans ce type d'établissement.

Pour la mobilité SMP, les mobilités hybrides et virtuelles représentent 10% de l'ensemble des mobilités alors que pour la mobilité SMS elles représentent 30%. La mobilité hybride est pratiquement inexistante auprès du personnel académique, qui constitue le type de mobilité le plus impacté par la crise sanitaire en 2020-2021.

CONCLUSION

Sur la base de l'analyse réalisée, des réponses reçues et considérant les limites de celle-ci, quelques points d'attention concernant l'impact de la crise sur les activités internationales des établissements de la FWB, peuvent être soulignés au terme de cette année académique.

Tout d'abord, malgré la crise sanitaire et les nombreuses interrogations et incertitudes qu'elle engendre, les étudiants manifestent un intérêt toujours aussi grand pour les projets de mobilité et semblent être prêts à saisir toute opportunité d'expérience internationale à l'étranger.

En 2020-2021, le type de mobilité le plus impacté a été la mobilité des personnels, qui, certainement mobilisés par la crise au sein de leur établissement, auront pour beaucoup choisi de reporter leur projet.

Malgré le passage «obligé» au virtuel qu'aura provoqué la crise sanitaire, on observe un attrait limité pour les formats de mobilité partiellement ou exclusivement virtuels. Si le financement de ces dernières n'était pas prévu par la programmation Erasmus+ qui arrivait à son terme en 2020-2021, la Commission européenne aura tout de même oeuvré, dans les limites de la base légale d'application, à un assouplissement des modalités de financement, permettant, parmi d'autres facteurs, une légère hausse de ces formats au second trimestre. À noter que, si la mobilité totalement virtuelle reste exclue pour les financements européens, la mobilité hybride fait désormais partie intégrante du nouveau programme

Celui-ci, certainement mobilisé au sein de l'établissement, aura dans la majeure partie des cas choisi de reporter son projet. La mobilité virtuelle y est la plus représentée parmi les trois formes de mobilité avec une proportion de 18% de l'ensemble des mobilités.

Erasmus+ 2021-2027 et les établissements semblent indiquer que ce format hybride pourrait se renforcer à l'avenir. Bien que de nombreux établissements estiment que les composantes virtuelles puissent constituer des formats d'internationalisation intéressants, voire incontournables, à l'avenir, les activités proposées à l'heure actuelle rencontrent un succès limité, en raison de leur format jugé encore peu innovant, mais également du fait d'une certaine «fatigue virtuelle» engendrée par la crise.

Près d'un an et demi après le début de la crise sanitaire, 80% des établissements répondants estiment que l'impact de la crise sur leurs partenariats internationaux aura été de nul à essentiellement positif. Environ 70% des établissements ont développé une stratégie de gestion de crise, à court, moyen ou plus long terme – mais la majorité d'entre eux ont développé cette stratégie en réaction de la crise et donc plutôt à court terme.

Enfin, la situation d'urgence engendrée par la crise sanitaire aura permis des avancées majeures, dans de courts délais, en matière de transition numérique des établissements qu'il soit question de digitalisation de la mobilité, de la gestion administrative ou des pratiques d'enseignement avec le développement de l'e-learning. De nombreuses pratiques innovantes ont ainsi vu le jour.

RÉSUMÉ

Type d'établissement	Type de personne	Type de mobilité	Sexe	2013-2014		2014-2015				2015-2016				2016-2017				2017-2018				2018-2019		TOTAL GÉNÉRAL
				Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 3	Trimestre 4	
École supérieure des arts	Étudiants	Études	Femme		16	11	1	46	12	6		24	15	17		40	12	10		35	15	12	11	283
			Homme		2	8		18	4	3		20	8	4		13	7	4		28	6	5	8	138
	Stage	Femme	1	4	1		8				3	2	3		2	3	1	1	6	1	4	3	43	
		Homme	1								2	1	2		1				3	1		1	12	
	Personnel académique	Enseignement	Femme			1				1	1	1		3				4	2	1	5	1	1	21
			Homme			4	3		3		3		2	5	14	8	2	1	15	1	1	7		6
Formation	Femme			2	1				2	1		1		1		7	5	1	2			2	25	
	Homme				3		2		2	4	1		1	3	2	1	4	5	1	4	2		35	
Enseignement de promotion sociale	Étudiants	Stage	Femme											6		1	5		1	2			15	
			Homme												1									1
	Personnel académique	Enseignement	Femme																			1	1	
			Homme																			1	1	
Formation	Femme											1							1			2		
	Homme												2			1						3		
Haute école	Étudiants	Études	Femme	227	146		356	25	160		317	24	134	2	324	20	147		353	18	94	17	2364	
			Homme	109	104		196	10	84		214	12	114	1	187	12	100		180	13	58	12	1406	
	Stage	Femme	7	292	2	32	22	297	10	35	25	321	5	43	36	281	4	49	43	43	52	1599		
		Homme	1	3	153	1	19	6	175	2	15	5	140	4	15	6	164	1	16	13	11	9	759	
	Personnel académique	Enseignement	Femme			20	17	1	15	17	21	3	7	20	18	3	13	28	16	2	14	2	12	229
			Homme			17	9	1	13	17	13		6	19	19	1	16	22	12	4	9		9	187
Formation	Femme			8	50	18	26	24	19	21	28	66	39	22	31	60	56	27	43	8		53	599	
	Homme			3	18	9	5	11	11	8	12	25	23	10	7	24	28	19	19	4	15	251		
Université	Étudiants	Études	Femme	369	277	1	673	75	340	5	713	98	294	4	666	71	290	9	614	63	170	44	4776	
			Homme	251	194	4	456	51	198	7	506	73	194	6	461	59	162	7	421	42	71	41	3204	
	Stage	Femme	14	72	17	51	7	98	22	52	11	138	18	37	17	141	22	58	7	19	35	836		
		Homme	16	46	4	55	3	83	14	46	11	151	19	40	4	135	20	45	9	9	17	727		
	Personnel académique	Enseignement	Femme			18	13	2	8	11	12		7	17	17	3	11	8	24	4	6	1	11	173
			Homme			19	23	3	18	10	28	3	27	18	38	5	23	20	43	5	20	5	17	325
Formation	Femme			5	9	1	9	1	15	4	3	14	21	6	11	4	13	9	11		16	152		
	Homme			2	3		1	4	3	5	2	1	10	1	2	3	5	6	6	1	3	58		
TOTAL GÉNÉRAL				3	1 018	1 403	179	1 945	315	1 545	189	1 996	382	1 712	264	1 885	364	1 640	274	1 889	380	520	397	18 300

Note de lecture : Entre le 16 juin 2014 et le 17 décembre 2018, il y a eu 18300 mobilités effectuées dans le cadre d'un programme Erasmus+.

Le tableau reprend le nombre de mobilités selon le type d'établissement, le type de personne, le type de mobilité et le sexe suivant l'année académique et le quadrimestre.

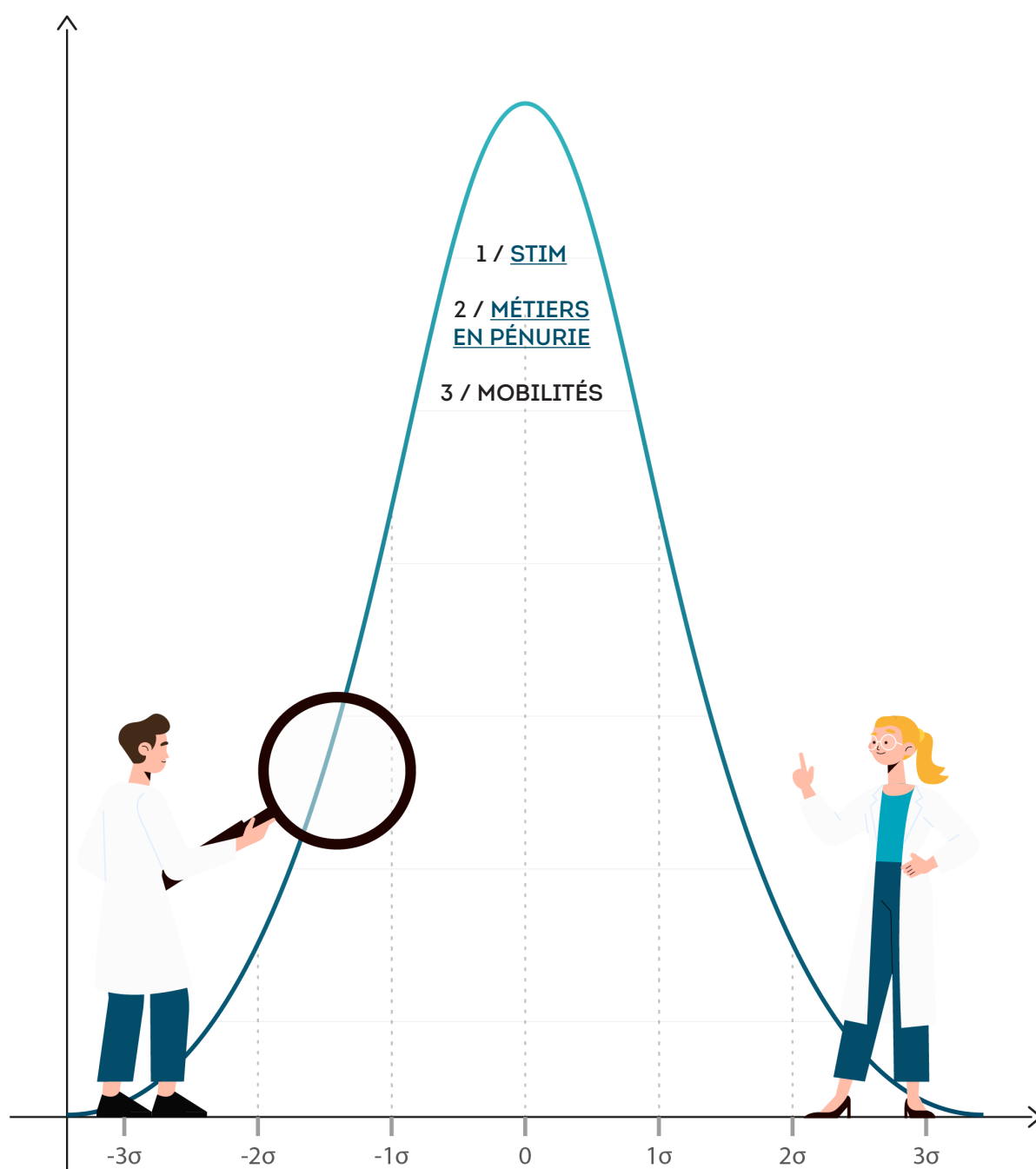
LIENS UTILES :

- » Programme Erasmus+ : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr>
- » Erasmus+ & FAME : <https://www.erasmusplus-fr.be/>
- » NUTS : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/nuts/background>
- » CITE : <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>
- » Décret FAME : https://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=28763&referant=l01

DONNÉES INTERACTIVES :

- » Tableau : <https://public.tableau.com/app/profile/ares.data/viz/StatSupInfo03-Mobilit/Intro>

STATSUP'INFO DÉJÀ PARUS



L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE

Éditeur responsable:

Laurent Despy

ARES

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

www.ares-ac.be

Édition et coordination:

Rédaction par **LOÏC LEGROS**, sous la direction de **NATHALIE JAUNIAUX**, pour le compte de la Direction des études et des statistiques

Conception graphique et mise en page:

Direction de la communication et de l'informatique

Crédits photos :

p.25 : Freepik.com

ISBN 978-2-930819-66-2 (PDF)

Dépôt légal D/2022/13.532/1

© ARES, janvier 2022



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-AC.BE